



Assemblée générale

Soixante-septième session

69^e séance plénière

Mardi 26 mars 2013, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Kanda (Ghana),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Zillur Rahman, Président de la République populaire du Bangladesh

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour, j'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire de S. E. M. Zillur Rahman, Président de la République populaire du Bangladesh, qui est décédé le 20 mars 2013.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de la République populaire du Bangladesh de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple bangladais et à la famille endeuillée de S. E. M. Zillur Rahman.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de S. E. M. Zillur Rahman.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis honoré de l'occasion qui m'est ainsi donnée de rendre hommage à la mémoire de S. E. M. Zillur Rahman, qui était Président du Bangladesh depuis 2009. Il était l'un des hommes d'État les plus respectés du Bangladesh, avec plus de 50 ans de loyaux services rendus à son pays et à son peuple. Il a été élu quinzième Président de son pays en 2009 et, tout au long de sa carrière politique, il a beaucoup contribué à la transition démocratique dans son pays. Je partage la tristesse de sa famille endeuillée ainsi que celle du Gouvernement et du peuple bangladais.

Nous sommes également de tout cœur avec les familles qui ont perdu des proches, leurs maisons ou leurs moyens de subsistance après qu'une tornade ait frappé le quartier de Brahmanbaria vendredi dernier. Cela vient nous rappeler à quel point le peuple bangladais est vulnérable face aux changements climatiques, vulnérabilité que nous partageons tous de plus en plus.

Cependant, en dépit de ces tristes nouvelles, le peuple bangladais a de nombreuses raisons d'envisager l'avenir avec optimisme, et le défunt Président peut être fier des progrès considérables accomplis depuis l'accession de son pays à l'indépendance, il y a 38 ans.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-27080 (F)



Merci de recycler

Le Bangladesh est un exemple en ce qui concerne la résilience et la préparation aux catastrophes. Il joue un rôle de chef de file dans le domaine du développement durable, et il a accompli des progrès considérables vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Davantage de garçons et de filles vont à l'école. Le taux de mortalité maternelle et infantile est en baisse. Le pays est en train de renforcer la protection sociale et d'améliorer les services publics, y compris l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable. Le Bangladesh fait œuvre de pionnier en matière de microcrédit depuis longtemps, et son économie est en plein essor. En conséquence, le Bangladesh est en passe de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Le Bangladesh est également fort avancé dans l'autonomisation des femmes. Je suis particulièrement fier des efforts déployés par les femmes agents de police féminins du Bangladesh qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Celles-ci montrent aux femmes et aux hommes des pays où elles sont déployées qu'une femme peut tout faire. L'autonomisation des femmes est une priorité pour moi. Les femmes bangladaises, de la Première Ministre, S. E. la cheika Hasina, aux femmes agents de police, sont à l'avant-garde.

Bien sûr, le Bangladesh continue de se heurter à de graves problèmes. La croissance démographique, les inégalités, la hausse des coûts alimentaires et énergétiques, ainsi que la nécessité de créer des emplois décents pour les jeunes continueront de représenter une gageure pour le pays, au même degré que les défis de la démocratie, de la réconciliation, de l'apaisement et de la justice liés à la lutte pour l'indépendance.

Le Président Rahman a cru en l'indépendance du Bangladesh. Il y a œuvré pour elle et c'était l'une des personnalités politiques de premier plan de son pays. Sa récompense dans ses dernières années a été la présidence – la reconnaissance de toute une vie de dévouement. Aujourd'hui, nous pleurons sa perte, mais nous nous consolons à l'idée que le pays qu'il a contribué à fonder se renforce de jour en jour.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Allam-mi (Tchad) : C'est au nom du Groupe des États d'Afrique que je prends la parole à cette manifestation solennelle de l'Assemblée générale rendant hommage à la mémoire de S. E. M. Zillur Rahman, Président de la République populaire du Bangladesh, qui vient de nous quitter.

Le Groupe des États d'Afrique s'incline devant la mémoire de celui qui a su, avec courage et abnégation, apporter sa contribution inestimable à la démocratisation et au développement économique et social de son pays tout au long de sa vie politique exemplaire.

En ces circonstances solennelles, le Groupe des États d'Afrique, par la voie de ma modeste personne, présente ses condoléances profondes à la famille du défunt Président Zillur Rahman, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République populaire du Bangladesh pour cette grande perte. Le Groupe leur exprime également sa compassion en ces jours de tristesse et de douleur qu'ils sont en train de traverser. Que l'âme du défunt repose en paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Laram (Qatar) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, je tiens à présenter mes sincères condoléances suite au décès du Président du Bangladesh, M. Mohammed Zillur Rahman. Je voudrais également faire part de notre tristesse à sa famille endeuillée ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République populaire du Bangladesh. Nous adressons en outre nos plus sincères condoléances à S. E. M. l'Ambassadeur Abdul Momen, Représentant permanent de la République populaire du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à son équipe. Qu'Allah leur donne du courage après cette perte tragique.

Le défunt Président était un dirigeant à principes et loyal. Sa volonté de faire progresser son pays et d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens s'est manifestée quand il était étudiant. C'est en 1952 qu'il a commencé à montrer son dévouement pour son pays, quand il a joué un rôle essentiel dans le mouvement linguistique. Son engagement politique s'est confirmé lorsqu'il a participé à la guerre de libération en 1971.

Quand il a rejoint le parti Awami League, il avait déjà une vision du rôle que son pays devait jouer aux niveaux régional et international. Dès son élection

comme parlementaire en 1973, puis plus tard comme Président du Bangladesh en 2009, il a fait montre d'une forte détermination à promouvoir l'égalité entre ses concitoyens et à promouvoir les principes de la démocratie et la justice sociale.

Son parcours montre à quel point il souhaitait voir s'améliorer les conditions de vie des plus démunis de ses concitoyens et promouvoir la culture de la solidarité entre les différentes couches de la société bangladaise. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il s'est penché sur un certain nombre de questions urgentes, comme la croissance démographique, la pénurie alimentaire, le développement durable, la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation des femmes.

Au cours de sa carrière politique, le Bangladesh est devenu membre de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine. Grâce à sa vision et à son leadership, le Bangladesh a entretenu de bonnes relations avec ses pays voisins, et renforcé sa coopération avec l'Asie du Sud et l'Organisation de la coopération islamique.

De plus, sa détermination à promouvoir la paix et la sécurité internationales a fait de son pays l'une des principales nations qui jouent un rôle déterminant dans les diverses missions de maintien de la paix des Nations Unies. En effet, le Bangladesh a joué un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix en Sierra Leone, en Somalie, au Rwanda, au Mozambique et au Kosovo.

La trajectoire du défunt Président sera une source d'inspiration pour les générations à venir, dans son pays et au-delà, parce que les difficultés auxquelles il s'est heurté au cours de différentes périodes de sa vie n'ont nullement entamé sa détermination à mener le pays vers la prospérité et le progrès, et à lui donner la place qui lui revient dans la communauté internationale. Sa vie ne fut pas exempte de difficultés et de douleur. Il a été emprisonné à deux reprises pendant ses années de lutte et a subi une grande perte lorsque sa femme et compagne de lutte, M^{me} Ivy Rahman, a été assassinée en 2004.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique exprime de nouveau sa profonde tristesse pour la perte de cet homme visionnaire, dont on regrettera la sagesse et le leadership.

Nous souhaitons bonne chance au peuple bangladais pour l'avenir et réaffirmons l'engagement du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à travailler en

étroite collaboration avec son successeur. Qu'il repose en paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Moldova, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Lupan (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à exprimer nos condoléances les plus profondes et les plus sincères à la famille endeuillée de S. E. M. Mohammed Zillur Rahman, au Président par intérim de la République populaire du Bangladesh et au Gouvernement et au peuple bangladais suite au décès du Président Rahman.

Le défunt Président était une figure politique respectée du Bangladesh qui a gagné le respect des forces politiques dans son pays et au-delà. Il fait partie de ceux qui étaient à l'origine de la création du Bangladesh en 1971 et un personnage clef de la défense et de la consolidation de l'évolution démocratique du pays.

Grâce à son dévouement et à sa loyauté au service du développement de son pays, il a réussi à accroître la protection sociale des citoyens et à améliorer leur qualité de vie, notamment par la promotion active de l'intégration économique de la région d'Asie du Sud. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, a reconnu la valeur de la contribution du défunt Président Rahman, déclarant le jour du décès du dirigeant du Bangladesh que feu le Président Mohammed Zillur Rahman avait contribué de manière considérable à la transition démocratique du pays tout au long de sa carrière politique. Nous partageons son opinion.

Son décès est une perte définitive pour le Bangladesh et les Bangladais. On se souviendra de S. E. Mohammed Zillur Rahman dans son pays et à l'étranger. Qu'il repose en paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sainte-Lucie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} Louis (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour saluer la mémoire de S. E. M. Zillur Rahman, Président de la République populaire du Bangladesh. Nous rendons hommage à un homme qui était très respecté et très

rarement vilipendé, qui est passé d'une position modeste aux plus hautes fonctions de l'État et qui a pris une part active dans les événements majeurs de l'histoire politique du Bangladesh. Politicien de carrière, il était extrêmement bien outillé pour contribuer à un processus qui a toujours mis en avant la primauté de l'ordre démocratique dans le pays. Il était l'incarnation d'un dévouement sans faille envers le peuple bangladais. Bien qu'il ait connu des épreuves et des problèmes durant sa longue et éminente carrière au service de l'État, il les surmontait toujours et en ressortait encore plus déterminé à défendre les intérêts des citoyens.

Le Président Zillur Rahman fait partie d'une génération dont le ferme attachement à la démocratie et à ses valeurs a conduit une nation à lutter pour la libération en 1971. Aujourd'hui, 42 ans plus tard, nous rendons hommage à un homme qui a activement participé à l'édification de son pays en tant que nation indépendante. Il laisse derrière lui ses enfants, son legs, la dignité qu'il a introduite en politique, sa compassion constante et son courage volontaire. Il a toujours eu l'esprit d'un défenseur déterminé de la démocratie. Puisse cet esprit perdurer chez le peuple bangladais, comme un hommage permanent à un homme d'État patriote.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes exprime sa sympathie à la famille du défunt Président Rahman et partage la douleur du peuple bangladais en ce triste moment.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Taalas (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Je présente nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République populaire du Bangladesh suite au regrettable décès de leur chef d'État, S. E. le Président Mohammed Zillur Rahman.

Le Président Rahman a eu une longue et très respectée carrière politique, qui lui a valu la reconnaissance et le respect dans son pays et au-delà des frontières du Bangladesh. Il a pris une part active dans la lutte pour l'indépendance du Bangladesh. Par la suite, l'action de M. Rahman a été déterminante dans la construction démocratique du pays.

M. Rahman était un fervent défenseur de l'intégration économique régionale en Asie du Sud. Grâce à son dévouement et à son travail acharné ainsi qu'à ceux de ses collègues, le Bangladesh peut aujourd'hui offrir à ses citoyens de meilleures conditions de vie et de meilleures perspectives d'avenir. Le Bangladesh occupe une place importante au sein de la communauté internationale et reste un des piliers des activités de maintien de la paix des Nations Unies au niveau mondial.

Nos pensées vont à la famille et aux amis de feu le Président Rahman, et nous leur adressons nos condoléances. Nous ne doutons pas que le peuple et le Gouvernement bangladais surmonteront cette perte et œuvreront de concert pour continuer de concrétiser sa vision.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nous adressons nos condoléances au peuple et au Gouvernement de la République populaire du Bangladesh suite au décès de S. E. M. Mohammed Zillur Rahman, Président du Bangladesh.

Aujourd'hui, le Bangladesh commémore le quarante-deuxième anniversaire de son indépendance. Il est donc d'autant plus opportun, approprié et bouleversant que nous soyons réunis ici aujourd'hui pour rendre hommage au Président Rahman, qui a consacré sa vie au pays qu'il chérissait. Les services rendus à son pays par le Président Rahman et sa volonté de consolider la démocratie au Bangladesh remontent à la lutte du pays pour l'indépendance, lorsqu'il était étudiant et militant politique. Il a continué de lutter pendant des décennies, jusqu'à son accession à la présidence de son pays et tout au long de son mandat à la tête de l'État.

Aujourd'hui, en cette journée qui rassemble tous les Bangladais, nous rendons hommage au Président Rahman et adressons nos sincères condoléances à sa famille et au peuple bangladais en ce triste moment.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : En tant que membre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la délégation sri-lankaise, au nom du Gouvernement et du peuple sri-lankais, adresse ses plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'au

peuple et au Gouvernement de la République populaire du Bangladesh suite au décès du Président Mohammed Zillur Rahman.

Le Président Rahman était une figure politique importante du mouvement de défense de la langue bengalie et un héros de la lutte de libération du Bangladesh. Chaque pays donne naissance à un grand dirigeant dans les périodes les plus décisives de son histoire. Le Président était ce genre de dirigeant. Il a joué un rôle essentiel dans la création du parti Awami League. En tant que membre actif de chacun de ces mouvements, il a non seulement contribué à l'indépendance du Bangladesh mais également à la direction donnée à un nouvel État indépendant et démocratique. Il fut emprisonné après l'indépendance du Bangladesh.

Sa très riche expérience en a fait un homme politique habile et un pilier de son parti, mais, surtout, un homme d'État sincèrement respecté par ses pairs dans l'ensemble de la classe politique. Profondément attaché aux idéaux et valeurs démocratiques, il a beaucoup apporté au parti Awami League.

Par ses qualités de dirigeant remarquables, le défunt Président Rahman a su gagner l'attachement du public. Il participait également activement à des activités de développement social et de protection de l'environnement. Il est resté attaché à la démocratie bien qu'il ait perdu sa femme, également membre du parti Awami League, dans un attentat terroriste en 2004. Le décès du Président Rahman laisse un vide non seulement dans le parti Awami League mais également sur la scène politique nationale du Bangladesh.

L'Asie du Sud aussi a perdu un éminent homme d'État. Nous espérons néanmoins que son important héritage continuera d'inspirer les Bangladais et de leur profiter durant les années à venir.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous sommes aujourd'hui le 26 mars, jour de notre indépendance. En cette même journée, en 1971, lorsque les forces de l'ennemi ont déclenché un génocide, a commencé pour nous une vie de mort et de destruction, une vie d'espérance et de chagrins. Toutefois, après neuf mois d'une guerre sanglante dans laquelle 3 millions de personnes ont vu la chose la plus sacrée qui soit, leur vie, sacrifiée, et 10 millions d'autres ont été forcées de trouver refuge dans le pays voisin, l'Inde, après le carnage délibéré de la chasteté de milliers de femmes courageuses, après une éclipse économique totale et la destruction du secteur du développement du pays, nous

avons enfin obtenu notre indépendance. Fait accablant, deux jours avant notre victoire, nos intellectuels furent rassemblés, et massacrés, les yeux bandés. Tout au long de l'histoire du Bangladesh, par conséquent, notre Journée de l'indépendance a été à la fois un jour de joie et un jour de chagrin. Si nous nous réjouissons de cette victoire, nous pleurons nos êtres chers. Il n'est pas étonnant que Shelley ait dit, très justement, que « les plus doux de nos chants sont ceux qui content les pensées les plus tristes ».

Cette année, c'est encore un autre grand chagrin que nous sommes forcés d'endurer et de commémorer avec la disparition de notre éminent Président, Mohammed Zillur Rahman, personnalité politique la plus vénérée du pays après le père de la nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman. Nous sommes réunis ici aujourd'hui, le cœur lourd, pour évoquer sa vie et son œuvre. Je remercie sincèrement le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et les représentants des États Membres de l'ONU de l'hommage plein de respect qu'ils font à cette figure dominante du Bangladesh.

Le Président Rahman est né le 9 mars 1928 et c'est le même mois qu'il est mort, le 20 mars 2013. Il avait 84 ans. Né Indien britannique, il a passé sa jeunesse à lutter contre l'injustice et est mort en héros national. Le Président Rahman était pour nous un monument de lumière et de sagesse. Par son caractère aimable, celui d'un parfait gentilhomme au plein sens du terme, il s'était gagné le respect de tous dans un pays où la polarisation politique est pourtant grande et préoccupante. Il avait obtenu un mastère en histoire et un diplôme universitaire de droit avant de commencer sa carrière d'avocat.

Pendant ses années d'étudiant, jeune homme, il participa au mouvement historique pour la langue bengalie, en 1952, pendant lequel des gens répandirent leur sang pour protéger et préserver leur langue maternelle, et bien sûr leur culture et leurs valeurs. Il reçut son premier mandat électif en tant que député au parlement national pakistanais en 1970 et pendant la guerre de libération du Bangladesh, il prit une part active au Gouvernement bangladais en exil. Après l'assassinat de Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, en 1975, il fut arrêté par la junte militaire et passa quatre années en prison. M. Zillur Rahman a été membre du conseil des ministres de 1996 à 2001. Il a été investi 19^e Président du Bangladesh le 12 février 2009 et il a rempli ses fonctions jusqu'à sa mort, cette année.

M. Rahman a été élu secrétaire général de son parti quatre fois, nombre record dans l'histoire du Bangladesh. Après la débâcle survenue au Bangladesh le 11 janvier 2007, alors que l'avenir de la démocratie multipartite et la stabilité du pays étaient en jeu et que celui-ci connaissait une déroute totale, Mohammed Zillur Rahman s'est montré à la hauteur de l'occasion, il a montré la voie et joué un rôle critique dans le rétablissement de la démocratie. Sa sagesse, son expérience, son savoir-faire, et sa maturité politique ont triomphé et la nation a poussé un soupir de soulagement. Il n'est pas étonnant dans ces circonstances qu'il ait été élu Président sans opposition.

Il est fort regrettable que M. Rahman ait passé de nombreuses et précieuses années de sa vie derrière les barreaux. Il fut arrêté au cours de notre mouvement de défense de la langue et au cours de nos mouvements antimilitaires dans les années 60. Une sentence de 20 années d'emprisonnement fut prononcée contre lui lorsqu'il rejoignit la guerre de libération, mais rien ne put l'ébranler dans ses fermes convictions. Hélas, sa femme, M^{me} Ivy Rahman, Présidente de la section féminine du parti Awami League du Bangladesh, fut assassinée par une bombe déclenchée lors d'un rassemblement public antiterroriste en août 2004, avec 23 autres personnes. Cet attentat visait le chef de l'opposition de l'époque et actuelle Première Ministre, la cheika Hasina, qui survécut à ses blessures.

Le Président Rahman était une figure paternelle pleine de sagesse et de patience. Je me fais ici l'écho des paroles de la Première Ministre, la cheika Hasina, qui a fait observer à juste titre que « le pays a[vait] perdu l'un de ses gardiens ». Je pense que cet hommage à feu le Président Zillur Rahman, nous pouvons réellement le rendre en suivant véritablement ses préceptes d'amitié pour tous et de malveillance à l'égard de personne, et en s'inspirant de sa sagesse et de sa maturité dans un désir de travailler ensemble, de travailler pour le bien de l'humanité et pour une démocratie participative, avec engagement et détermination. Son âme libérée reposera éternellement en paix. Allah le bénisse.

Je remercie l'Organisation des Nations Unies et je remercie toutes les délégations une fois de plus de leur présence à nos côtés pour cette manifestation particulièrement importante.

Point 134 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/67/693/Add.9)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/67/693/Add.9, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication figurant dans le document A/67/693/Add.8, les Îles Marshall ont effectué le versement nécessaire pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Projet de résolution (A/67/L.54)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu le débat sur le point 121 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à w) à sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mozambique, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.54.

M. Gumende (Mozambique) (parle en anglais) :
Au nom des États Membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) – l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et mon propre pays, le Mozambique –, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/67/L.54, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise », au titre du point 121 de l'ordre du jour.

Regroupant 240 millions de personnes dans huit pays situés sur quatre continents, la CPLP est une organisation déterminée à promouvoir des relations

de coopération multiformes entre ses États membres. L'organisation renforce simultanément sa coopération bilatérale et multilatérale avec les autres États, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales, dont l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, fonds et programmes. Avec l'ONU, la CPLP encourage la coopération dans des domaines névralgiques comme la santé, l'éducation, l'agriculture, l'administration publique et la technologie, entre autres, et contribue ainsi considérablement au développement économique et social de nos pays. Ces initiatives de coopération font de l'ONU l'un des partenaires de choix de la CPLP et de ses États membres.

Dans le cadre de sa coordination politique, la Communauté et ses États membres sont profondément engagés dans les efforts de développement, avec l'ONU et d'autres partenaires régionaux et internationaux, aux fins du rétablissement de l'ordre constitutionnel, de la stabilité et du respect des droits de l'homme ainsi que du renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit en Guinée-Bissau dans le cadre d'un processus politique ouvert. À cet égard, nous saluons la nomination de S. E. M. José Ramos-Horta, ancien Président de Timor-Leste, au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau.

Comme nous avons eu l'occasion d'en informer les États Membres le 19 novembre 2012 (voir A/67/PV.40), dans le cadre de l'examen par l'Assemblée du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres », le présent projet de résolution vise à renforcer la coopération entre la Communauté des pays de langue portugaise et les institutions spécialisées et autres organes et programmes de l'ONU.

Le projet de résolution souligne les mesures adoptées par la neuvième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CPLP, tenue à Maputo le 20 juillet 2012, en particulier celles visant à renforcer le droit à une nourriture suffisante dans les politiques adoptées au niveau national et à celui de la Communauté et à atteindre l'objectif de l'élimination de la faim et de la pauvreté dans la Communauté en renforçant la coordination de leur action politique et diplomatique et la coopération dans tous les domaines.

L'Assemblée se félicite, dans le projet de résolution, des efforts déployés pour favoriser le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, rappelant, à cet égard, la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité, et elle note la nécessité de

concilier les positions des partenaires internationaux, en particulier de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la CPLP et de l'Union européenne, en vue de parvenir à un processus de transition qui soit consensuel, ouvert à tous et assumé par le pays.

Enfin, l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application du présent projet.

Nous aimerions par conséquent demander à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Pour terminer, j'aimerais exprimer au nom des États membres de la CPLP notre vive satisfaction aux pays qui ont contribué à la rédaction de ce texte et à ceux qui se sont portés coauteurs du projet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.54. Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en sus de ceux qui sont énumérés dans le document A/67/L.54 : Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Namibie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Swaziland, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.54?

Le projet de résolution A/67/L.54 est adopté (résolution 67/252).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 121 g) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 31 et 107 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, j'ai le plaisir de présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). Le rapport s'articule autour des principales fonctions et activités de la Commission et accorde une attention particulière aux résultats obtenus, ainsi qu'aux difficultés à surmonter et aux possibilités à exploiter concernant l'impact de l'action de la Commission sur le terrain et ses relations avec le Siège. Il rend compte de la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées à l'issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies effectué en 2010 et comprend un programme prospectif pour 2013 en guise de cadre d'application des recommandations.

J'aimerais mettre en exergue un certain nombre des questions traitées dans le rapport dont l'importance est particulièrement grande.

Premièrement, un accent particulier est mis sur la consolidation institutionnelle pendant la période à l'examen, qui sera décisive pour le rôle et l'impact de la Commission à l'avenir. La Commission a engagé un processus ambitieux destiné à améliorer et à clarifier ses méthodes de travail, tout particulièrement sur le plan de ses rapports et de sa collaboration avec le travail des acteurs clefs sur le terrain. Le rapport vise également à faciliter la tâche des présidents des formations pays dans le but d'atteindre les objectifs sur le terrain. Ce processus fait partie des activités phares du travail de la Commission en 2012.

Deuxièmement, la Commission a engagé, au cours de la période considérée, un programme de travail destiné à appuyer l'engagement de la Commission dans les six pays inscrits à son ordre du jour, à savoir le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone. Le processus de consolidation de la paix est à un stade différent dans chacun de ces pays, ce qui présente différentes possibilités mais aussi différents types de difficultés. Certaines des activités phares de la Commission dans le cadre de son engagement dans les différents pays inscrits à son ordre du jour ont été, durant la période à l'examen, la fourniture d'un appui dans le cadre du lancement d'une stratégie de réconciliation nationale et le premier pôle régional pour la sécurité et la justice au Libéria; deuxièmement, l'appui fourni à la Sierra Leone aux fins du bon déroulement des élections; troisièmement, la mobilisation de ressources pour le pilier de consolidation de la paix d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi, notamment par l'appui apporté aux fins de l'organisation de la conférence des partenaires du Burundi, tenue à Genève en octobre 2012; et quatrièmement, la mise en route d'un inventaire des ressources en Guinée, devant servir de point de départ à la conception, à terme, d'un système national de gestion et de coordination de l'aide.

Je remercie les dirigeants de ces pays de leur engagement et de leur appui, sans lesquels la Commission n'aurait pas eu l'efficacité suffisante dans la réalisation de ses objectifs. Inversement, la perturbation du processus de l'élection présidentielle par un changement inconstitutionnel de gouvernement en Guinée-Bissau le 12 avril a compromis la consolidation de la paix, qui commençait à progresser. Cela, et à plus forte raison la violence et l'instabilité qui règnent en République centrafricaine, souligne la nécessité d'un rôle plus complet, plus ciblé et mieux coordonné de la Commission.

Deuxièmement, en l'absence d'un engagement soutenu, résolu, plus large et plus dynamique des pays, et d'efforts concertés pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, le rôle de la Commission peut être compromis.

Troisièmement, parallèlement à la collaboration qu'elle a engagée avec les différents pays, la Commission a concentré en 2012 son action en matière d'élaboration des politiques sur l'établissement de partenariats, domaine dans lequel elle pouvait donner corps et valeur ajoutée à ses principales fonctions, à savoir :

maintenir l'attention, favoriser la cohérence et faciliter la mobilisation des ressources à l'intention de chacun des six pays inscrits à son ordre du jour.

La Commission s'est donc attachée à renforcer ses partenariats avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Elle a pris d'importantes mesures pour mieux coordonner le travail entre celui qu'effectuent les deux banques dans ces pays et les priorités nationales de consolidation de la paix des pays inscrits à l'ordre du jour, afin de veiller à une meilleure cohérence des efforts et à un accent suffisant sur les objectifs de consolidation de la paix dans ces pays. Compte tenu de l'articulation étroite entre paix et développement, la Commission s'attache également à des questions thématiques comme la création d'emplois et l'assistance apportée sur les questions d'état de droit, en partenariat avec les banques et les autres parties prenantes.

Quatrièmement, la Commission, sur le même mode, s'est employée à resserrer ses relations de travail avec les principales entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en particulier leur direction politique régionale et leurs hauts responsables. Un dialogue informel avec les représentants spéciaux et représentants exécutifs du Secrétaire général dans les pays inscrits à l'ordre du jour a été engagé en avril 2012. En outre, un certain nombre d'initiatives ont été prises en septembre 2012 en vue d'améliorer les relations avec les groupes régionaux, dont l'Union africaine. Ce partenariat indubitablement névralgique appelle de la part des membres de la Commission comme des hauts responsables des Nations Unies un engagement plus important et plus soutenu.

Cinquièmement, le partenariat avec les principaux organes du système des Nations Unies n'a pas moins d'importance. Le rapport stipule que les membres élus des trois principaux organes doivent prendre la tête des efforts en vue de donner corps aux relations avec la Commission de consolidation de la paix et de les approfondir. Nous avons eu des réunions avec le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et le Secrétariat, domaine dans lequel nous comptons enregistrer des progrès en 2013. En 2012 néanmoins, compte tenu de la nécessité de renforcer les liens avec les missions des Nations Unies sur le terrain et de renforcer l'impact de son action sur le terrain, la Commission a mis particulièrement l'accent sur ses relations avec le Conseil de sécurité, à commencer par son très utile dialogue interactif de l'été dernier avec les

membres du Conseil. De fait, l'examen de juillet dernier par le Conseil de sécurité du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquième session a été l'occasion de relancer la discussion sur la possibilité de créer, selon la formule utilisée à l'occasion de l'examen de 2010, une nouvelle dynamique entre un Conseil de sécurité plus ouvert et une Commission de consolidation de la paix plus efficace.

Il a effectivement été donné suite aux propositions visant à dynamiser les échanges entre les deux organes, notamment dans le cadre du Groupe de travail de la Commission sur les enseignements de l'expérience qui, en décembre dernier, a examiné les possibilités que recèle la fonction consultative de la Commission auprès du Conseil s'agissant de la transition des missions des Nations Unies dans les pays inscrits à son ordre du jour. La Commission peut représenter une valeur ajoutée en appuyant un processus de réduction des effectifs et de retrait des missions des Nations Unies qui non seulement s'appuie sur une analyse pertinente, et sur la réalité et les besoins sur le terrain dans les différents pays, mais permette aussi de s'assurer que la communauté internationale reste attentive et au fait des corrélations organiques entre la paix et le développement socioéconomique au-delà de la durée de vie des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies.

Sixièmement, on a beaucoup discuté de la mesure dans laquelle la Commission répond aux attentes élevées qui ont présidé à sa création en 2005. L'année 2012 a marqué, par conséquent, l'apparition au premier plan des délibérations de la Commission de la question de la responsabilité collective et de l'engagement de chacun de ses membres. Je dois dire que, si nous avons collectivement réussi à transmettre un certain sentiment d'urgence à ce sujet, la tâche qui consiste à traduire cet engagement en actions concrètes n'est toujours pas remplie. À cette fin, la réunion de haut niveau tenue, sous la présidence du Premier Ministre bangladais, en septembre 2012, sur le thème « La consolidation de la paix : moyens d'instaurer une paix et une sécurité durables » a rassemblé pour la première fois un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres et de hauts fonctionnaires des États membres de la Commission. La déclaration politique de consensus publiée à l'issue de cette réunion a réaffirmé et ravivé l'engagement politique à l'égard des principes, objectifs et priorités fondamentaux que la Commission n'a cessé de promouvoir, tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau des différents pays.

Septièmement, la Commission a également organisé une session avec le Fonds pour la consolidation de la paix afin d'harmoniser l'allocation des ressources aux domaines prioritaires.

Finalement, la Commission continue de recevoir un appui de fond direct du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Alors que la Commission s'efforce toujours de renforcer ses liens et d'approfondir sa collaboration et sa synergie avec le Fonds et les autres parties prenantes, y compris les organisations philanthropiques, la société civile, le secteur privé et les milieux d'affaires, il est impératif de renforcer le Bureau.

Je terminerai en soulignant la nécessité d'envisager un nouveau paradigme de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, qui pourrait permettre de renforcer la prise en main par les pays de la consolidation de la paix grâce à un appui spécifique au développement des capacités nationales et au renforcement des institutions pour chacune des priorités critiques de consolidation de la paix, qui est un domaine qui nécessite un engagement supplémentaire des États Membres et du système des Nations Unies en général. La Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour devenir le cadre de l'élaboration de ce nouveau paradigme en pilotant des projets de coopération concrets dans les pays inscrits à son ordre du jour. La Commission de consolidation de la paix peut certainement aider à mettre en adéquation l'expérience et le savoir-faire les mieux adaptés, en particulier du monde du Sud, et les besoins qu'expriment ces pays.

En conclusion, le rythme auquel évoluent le programme mondial et le programme des Nations Unies en matière de consolidation de la paix prouve combien il est urgent de s'attaquer aux sources d'instabilité prolongée et aux facteurs de retour au conflit. À cette fin, nous ne pouvons plus nous permettre de rester à la merci des conceptions traditionnelles et de routine de la corrélation entre sécurité et développement socioéconomique. Nous continuerons de devoir faire face à des problèmes systémiques, mais nous devons nous engager à nous attaquer à ces problèmes avec toute la détermination voulue. Nous devons faire preuve de plus d'audace et de courage dans les mesures que nous prenons pour assurer durablement la paix et la sécurité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie

en sa qualité de Président actuel de la Commission de consolidation de la paix.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui consacré au rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715) et au sixième rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711).

Tout d'abord, je voudrais remercier l'Ambassadeur Momen de sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix ainsi que, une fois encore, de la compétence avec laquelle il a conduit les affaires de la Commission en 2012. Je remercie également la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, de l'appui constant qu'elle a apporté, avec le Bureau de l'appui à la consolidation de la paix, à la Commission de consolidation de la paix.

La Croatie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne au cours du débat d'aujourd'hui. Toutefois, je voudrais brièvement ajouter quelques observations supplémentaires en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'à titre national.

L'important débat d'aujourd'hui, qui se tient relativement tôt dans l'année, nous donne l'occasion de faire le bilan des acquis obtenus comme des difficultés qui se sont fait jour au cours des travaux de la Commission, l'année écoulée. Parallèlement le débat d'aujourd'hui ouvre un espace à de plus larges discussions stratégiques sur le programme en constante évolution du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et le rôle capital que joue la Commission dans le maintien de ce programme au centre des priorités de l'Organisation pour l'année à venir. En outre, je voudrais aborder brièvement la partie prospective du rapport de 2013 et présenter de nouveau les priorités de cette année et la façon dont nous entendons les mettre en œuvre. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale se montrera à la hauteur de son rôle en sa qualité d'organe fondateur de la Commission en contribuant largement à ses travaux, à partir du point de vue plus large qui est le sien sur les éléments sécuritaires, politiques et de développement de nos efforts communs.

On pourrait résumer les avantages que confère la Commission, qui peuvent paraître tout à fait

familiers, sous la formule AAA, c'est-à-dire attention, accompagnement et activités de mobilisation. Ces trois A devraient être interdépendants et mis en œuvre sur la base de l'atout comparatif de la Commission qu'est sa capacité de réunir toutes les parties prenantes à l'intérieur du système des Nations Unies et au-delà. C'est précisément la raison pour laquelle la Commission a été établie en même temps que, en fin de compte, ce qui explique pourquoi ses membres sont issus des rangs des trois principaux organes de l'Organisation et des principaux pays contribuant financièrement et par des contingents et des effectifs de police à l'action du système des Nations Unies.

Nous appuyons pleinement l'adoption d'un nouveau format de présentation du rapport de la Commission en vue de mettre un accent particulier sur les résultats obtenus dans les principaux domaines du mandat de la Commission, ainsi que sur les difficultés à surmonter et les possibilités à exploiter concernant l'impact de l'action de la Commission sur le terrain. À cet égard, le rapport comprend des références détaillées particulièrement importantes à l'expérience et aux exemples de tel ou tel pays, ainsi que des propositions pour l'avenir.

Je voudrais maintenant aborder brièvement les priorités de la Commission telles qu'elles ont été établies dans la partie du rapport annuel consacrée aux conclusions, qui contient le programme de travail pour 2013. Comme beaucoup de membres s'en souviendront, les mesures adoptées dans le rapport ont été développées plus en détail au cours de ma déclaration liminaire. En conséquence, je serai bref.

Premièrement nous convenons tous que le rôle et l'influence de la Commission dépendent très largement de sa capacité de développer et de mettre à profit le sentiment de responsabilité collective et individuelle et la collaboration de tous les membres de la Commission. En conséquence, nous avons la ferme intention de remobiliser les principaux mandats de la Commission, d'encourager une contribution plus dynamique à ses travaux et objectifs et de faire davantage fond sur les débats en cours, dans le but d'aider la Commission à assumer enfin le rôle qui lui revient et à réaliser pleinement son vaste potentiel.

Deuxièmement, s'agissant de la question essentielle de la mobilisation des ressources, notre intention est de consolider les vieilles méthodes tout en explorant de nouvelles dans le but de renforcer la cohérence entre les composantes politique, sécuritaire

et de développement du mandat de la Commission, y compris par le biais d'une coopération renforcée avec le secteur privé et les fondations et l'engagement direct de ces derniers. Comme on l'a annoncé, nous continuerons d'explorer ces sujets dans le cadre de débats thématiques sur les questions connexes et de prises de contacts directs avec les entités que je viens de citer, y compris un dialogue plus poussé avec elles.

Troisièmement, compte tenu du rôle déterminant que joue la Commission en matière de coordination des politiques, notre intention est de poursuivre sur la voie d'un rassemblement de toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les institutions financières internationales, aux fins d'un renforcement des échanges.

Quatrièmement, le rôle de la Commission que je viens d'évoquer comprend également, à notre sens, un effort suffisant de compréhension de tous les autres processus et initiatives pertinents, en même temps que de rapprochement avec eux. Notre principal objectif dans ce domaine est l'instauration d'une coopération et d'une synergie permettant d'améliorer la situation des populations sur le terrain et de favoriser la paix et le développement économique à long terme des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Enfin, ce qui doit nous guider dans nos délibérations et nos actions, c'est l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre et non le souci des moyens dont nous disposons.

Cinquièmement, par le biais des discussions menées sur les méthodes de travail de la Commission, nous entendons parvenir à une communauté de vues permettant à la Commission de mener ses travaux avec un plus grand degré de prévisibilité. Nous cherchons également à maintenir la continuité institutionnelle et à en renforcer concrètement l'impact dans les différents pays. Dans cette tâche, l'expérience non négligeable accumulée par la Commission en matière de méthodes de travail et les importants enseignements tirés de sa pratique peuvent contribuer à la normalisation des méthodes de travail au niveau des pays.

Il est bon de se rappeler que la raison d'être du Fonds pour la consolidation de la paix est d'intervenir au lendemain d'un conflit, dans les cas où les gouvernements concernés et les autres parties prenantes au niveau national ont fait la preuve de leur ferme attachement à la consolidation de la paix. À cet égard, il n'est que logique que plus de la moitié des activités du Fonds aient été menées dans les pays inscrits à l'ordre du

jour de la Commission. Comme je l'ai déjà dit, nous nous félicitons de toutes les initiatives et processus visant à faire progresser nos objectifs communs de consolidation de la paix. À cet égard, nous considérons l'initiative du Secrétaire général concernant le déploiement de moyens civils au lendemain des conflits comme une importante contribution à nos efforts de renforcement des institutions nationales et de transformation connexe. En conséquence, nous nous félicitons de l'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix à cette initiative, et notamment de ses efforts pour tirer parti des compétences du monde du Sud.

Nous nous félicitons tout particulièrement des activités du Fonds destinées à promouvoir l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la consolidation de la paix, comme stipulé dans les précédents rapports du Secrétaire général. Nous aimerions encourager le Fonds à poursuivre ses efforts afin d'atteindre la cible de 15 % fixée par le Secrétaire général pour l'allocation de fonds aux programmes d'habilitation des femmes, et ce dans les meilleurs délais. À cet égard, nous appuyons énergiquement l'initiative menée par le Fonds en 2011 dans un certain nombre de pays autour de la parité des sexes, y compris dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous attendons avec intérêt de recevoir les conclusions de l'examen de l'état d'avancement de cette initiative du Fonds, qui ont été annoncées pour le second semestre de 2013.

Conformément aux priorités dont nous avons précédemment fait état, nous encourageons fortement le Fonds à entreprendre d'autres activités pouvant être développées ou complétées par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, ainsi qu'à envisager la façon dont on pourrait utiliser ses ressources comme catalyseur à l'appui des priorités d'autres processus pertinents, notamment la mise en œuvre de la « Nouvelle Donne » dans certains des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Parallèlement, sachant que certaines missions des Nations Unies déployées dans quelques-uns des pays inscrits à cet ordre du jour tirent à leur fin, nous attendons avec intérêt d'explorer, de concert avec le Fonds pour la consolidation de la paix, les possibilités d'appuyer l'impact à long terme sur la consolidation de la paix des activités institutionnelles nationales au cours de tout processus de transition d'une présence des Nations Unies.

Enfin je tiens à saluer la nomination d'un nouveau Groupe consultatif auprès du Fonds. J'appuie les

thèmes qu'il a choisis pour son action au cours des deux années de son mandat. Nous sommes convaincus qu'un examen adapté de ces questions permettrait de renforcer notablement les liens internes et externes dans le cadre du système de consolidation de la paix, que ce soit au Siège, dans les capitales ou sur le terrain, et d'améliorer l'efficacité de notre collaboration.

Pour terminer, je tiens à redire que la force et le bon fonctionnement de la Commission sont ni plus ni moins fonction de la force et du bon fonctionnement de ses diverses composantes, à savoir ses États membres et les entités et mécanismes du système des Nations Unies qui les appuient. En cette période critique de la vie de la Commission, alors qu'approche l'examen d'ensemble de 2015 et d'autres événements parallèles d'importance, y compris, en particulier, l'examen du programme de développement pour après 2015, nous devons joindre nos forces et aider la Commission à renforcer sa valeur ajoutée et à prendre la place qui lui revient dans le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et au-delà.

M. Khiary (Tunisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés dans le cadre de ce débat commun sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711).

Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Représentant permanent de la République de Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ranko Vilić, Président de la Commission de la consolidation de la paix, de sa déclaration très complète. Je voudrais également adresser mes sincères remerciements au Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, pour la présentation qu'il a faite du rapport de la Commission et pour le dévouement et la ferme détermination avec lesquels il s'est consacré aux travaux de la Commission à sa sixième session afin de faire progresser l'impact de son action sur le terrain. Le Mouvement note également avec satisfaction le nouveau format du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session, qui fournit une analyse très complète des progrès enregistrés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de l'examen de 2010, ainsi que des difficultés que la Commission continue de rencontrer, ainsi que sur la manière d'en améliorer à l'avenir la valeur ajoutée.

De par sa composition sans équivalent, la Commission de consolidation de la paix est conçue – et bien placée – pour remplir ses objectifs d'aide aux pays inscrits à son ordre du jour en accordant une attention soutenue et un accompagnement politique aux pays sortant d'un conflit et en mobilisant à leur attention des ressources suffisantes, de même qu'en travaillant à la cohérence et à la coordination des acteurs sur le terrain. Le mouvement appuie l'accent mis par la Commission sur la réalisation de ses objectifs sur les points suivants. S'agissant des relations avec les organes principaux du système des Nations Unies, le Mouvement souligne l'importance de faire fond sur les importants éléments dégagés lors du débat du Conseil de sécurité (voir S/PV.6805) et du dialogue interactif informel, tenus les 12 et 13 juillet 2012 respectivement, ainsi que d'énoncer les avis que le Conseil de sécurité demande à la Commission, y compris durant les débats relatifs aux mandats.

En dépit de ces faits positifs, de nouveaux progrès sont encore nécessaires pour promouvoir une relation institutionnelle entre la Commission et les principaux organes du système des Nations Unies, essentiellement l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Sans préjuger des fonctions et des prérogatives des autres organes principaux du système des Nations Unies en matière de consolidation de la paix après les conflits, l'Assemblée générale doit jouer un rôle clef dans la formulation et la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix après les conflits. Nous soulignons également le rôle central de la Commission dans la formulation et la mise en œuvre de ces activités et fonctions. S'agissant de la mobilisation des ressources, nous réitérons la nécessité de fournir les ressources nécessaires sans délai de façon à permettre le financement prévisible des activités de relèvement et un investissement financier soutenu à moyen et long terme. Nous insistons également sur la nécessité d'assurer la viabilité du financement destiné aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Sur le même sujet, nous sommes préoccupés par le manque de coordination et de cohérence entre les donateurs financiers, et par les chevauchements et les surplus qui en résultent dans certains domaines tandis que d'autres projets moteurs se trouvent négligés. Par conséquent nous appelons à la mise en place d'un mécanisme au sein de la Commission destiné à passer en revue, au sein de chaque formation pays, les modalités permettant d'unifier les efforts des donateurs en étroite collaboration avec les pays d'accueil.

Sur le plan du renforcement de la cohérence et de la coordination des acteurs, la Commission fonctionne en terrain très encombré. Les rôles et responsabilités respectifs de la Commission et des hauts responsables du système des Nations Unies doivent être tirés au clair pour permettre à la Commission de remplir ces fonctions indispensables. Ainsi, le Mouvement insiste sur l'importance d'un suivi de la réunion de coordination de mai 2012 entre la Commission et les hauts responsables sur le terrain.

En ce qui concerne le travail des formations pays de la Commission, nous considérons que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour mettre en pratique le principe d'appropriation nationale en procédant en fonction de la demande sur la base des évaluations communes auquel il est procédé avec les pays d'accueil. En outre, nous insistons sur la nécessité de la mise au point par les formations pays de mécanismes efficaces de coopération fondés sur un dialogue constant avec les pays d'accueil à l'examen.

Sur le plan des méthodes de travail de la Commission, le Mouvement souligne qu'il convient de revoir régulièrement le règlement provisoire de la Commission à la lumière de l'expérience acquise par celle-ci depuis sa mise en place. Le Mouvement est également d'accord avec l'accent mis dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session sur les méthodes de travail, comme l'une des plus hautes priorités sur lesquelles il faudra progresser davantage en 2013 pour permettre à la Commission de fonctionner efficacement et correctement.

Sur la question spécifique de la conduite des réunions de la Commission, le Mouvement félicite vivement la délégation bangladaise de son initiative de convoquer la première réunion de haut niveau de la Commission en septembre dernier, au cours de laquelle a été adoptée la déclaration intitulée « La consolidation de la paix : moyens d'instaurer une paix et une sécurité durables ». Les participants ont fixé des dates pour les activités de la Commission et démontré le vif intérêt de l'ensemble des membres de la Commission pour ses travaux. Nous comptons également qu'un suivi systématique de cette réunion de haut niveau sera fait en faisant la preuve de l'actualité des travaux de la Commission auprès des responsables des différentes capitales, et accroissant ainsi leur collaboration.

En ce qui concerne, maintenant, le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix, les contributions totales au Fonds ont

notablement augmenté, de 58,1 millions de dollars en 2011 à 80,5 millions en 2012. Nous remercions les États Membres qui ont apporté ces précieuses contributions, ainsi que les nouveaux donateurs au Fonds. Nous réitérons également l'importance d'un accroissement de l'objectif de financement du Fonds, afin de le rendre mieux à même de financer des projets supplémentaires dans les pays sortant d'un conflit.

Le Fonds pour la consolidation de la paix doit continuer d'être axé sur la fourniture d'un appui critique au cours des premières phases du processus de consolidation de la paix afin d'empêcher tout retour au conflit. Il est urgent d'instaurer une synergie plus étroite entre la Commission et le Fonds par le biais d'une relation stratégique permettant de renforcer la cohérence et la coordination entre les deux organes et d'éviter les chevauchements.

À cet égard, nous prenons note des recommandations et du mandat révisé du Fonds pour la consolidation de la paix que contient la résolution 63/282. Nous réaffirmons également le rôle de l'Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix dans les orientations à donner sur l'utilisation de ce Fonds afin d'optimiser l'impact de son action sur le terrain et d'en améliorer le fonctionnement; d'améliorer l'efficacité du fonds, sa transparence et sa souplesse de fonctionnement; et également de faciliter le décaissement de fonds, en particulier pour les projets à impact rapide et les projets urgents. Nous soulignons également la nécessité d'un mécanisme destiné à évaluer si les fonds alloués par le fonds sont bien canalisés par les voies appropriées, de façon à aboutir à la consolidation de la paix.

Je terminerai en assurant de nouveau que le Mouvement des pays non alignés entend poursuivre une collaboration constructive et véritable avec toutes les activités futures de consolidation de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République

de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je remercie le Président d'avoir convoqué l'importante séance d'aujourd'hui sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). C'est une bonne occasion de faire un bilan des réalisations des 12 derniers mois. C'est également l'occasion de tirer quelques enseignements afin de les appliquer par la suite. De fait, les deux prochaines années marquent un nouveau tournant pour la Commission de consolidation de la paix. En amont de l'examen quinquennal global de 2015 qui approche, la Commission doit faire la preuve de progrès accélérés, de la cohérence de son action à New York et aux quatre coins du monde, d'une meilleure coopération avec les institutions financières internationales et les différents organes du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, et de l'impact concret de son action dans les pays inscrits à son ordre du jour.

La consolidation de la paix est une entreprise de longue haleine. Elle va au-delà d'une gestion à court terme des crises pour s'étendre à des efforts sur le plus long terme visant à consolider la stabilité et à construire des États justes et efficaces en empêchant les pays de retomber dans le conflit par un développement socioéconomique et humain durable, et un soutien à long terme, qui va du renforcement des capacités des institutions et de la société civile jusqu'aux réformes structurelles approfondies.

Nous avons appris de notre expérience commune au cours des dernières années qu'aucun modèle unique ne peut être appliqué à des situations fluctuantes et complexes, où les domaines prioritaires englobent les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, des besoins humanitaires et des droits de l'homme. Le système des Nations Unies, et la Commission de consolidation de la paix en particulier, a un rôle charnière à jouer à cet égard. C'est la raison de l'important engagement de l'Union européenne et de sa pleine participation aux travaux de la Commission depuis sa création. L'Union européenne a également été membre de toutes les formations pays de la Commission depuis sa mise en place. L'Union européenne procède actuellement à des échanges sur la meilleure façon de poursuivre son appui à la Commission dans chacune de ses formations pays.

Les deux rapports annuels dont nous sommes saisis aujourd'hui sont tous deux des documents complets qui illustrent les difficultés multiformes qui nous attendent. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par les formations pays et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour fournir une évaluation plus analytique des travaux de la Commission en 2012. Cela permet réellement d'identifier plus facilement les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels une collaboration collective plus importante s'avère peut-être nécessaire.

Parmi les points positifs, nous avons constaté un grand esprit de dynamisme au sein de la formation Libéria qui a fourni un appui au lancement d'une stratégie nationale de réconciliation dans le pays et a inscrit la question d'une gestion responsable des ressources naturelles à l'ordre du jour. La formation Burundi a joué un rôle important à l'appui du développement de ce pays dans le contexte de la mobilisation des ressources et d'un appui au renforcement de la cohérence et de la coordination des efforts internationaux, en aidant à l'organisation d'une conférence des partenaires à Genève en octobre 2012, qui a obtenu un grand succès. Les progrès constatés jusqu'à présent dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, à commencer par le retrait de près de 4 000 militaires avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, représentent également un pas encourageant. Une mission conjointe des formations Sierra Leone et Libéria a souligné l'importance et l'actualité d'une coopération régionale entre les formations, notamment en Afrique de l'Ouest et dans le contexte de l'Union du fleuve Mano.

Les efforts déployés pour concrétiser pleinement le potentiel de la Commission de consolidation de la paix doivent se poursuivre. Les difficultés restantes sont encore grandes. L'une d'elles consiste en la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Sierra Leone et au Burundi, qui doit être suivie de près. Le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et l'organisation et la tenue des élections législatives attendues depuis longtemps en Guinée sont à cet égard des tests importants. Compte tenu des derniers événements en date sur le terrain, il est également évident que la situation en République centrafricaine mérite toute notre attention. Dans tous ces cas, la Commission a un rôle à jouer de par son pouvoir de convocation et son mandat centralisé d'organe consultatif intergouvernemental, au service des pays inscrits à son ordre du jour.

N'oublions pas toutefois l'aspect le plus important, à savoir l'appropriation nationale. La consolidation de la paix ne réussira que si c'est une solution endogène, menée par le pays lui-même. Notre devoir, en tant que communauté internationale, doit être de nous aligner sur les stratégies nationales. De la même façon, notre rôle d'accompagnement politique n'est possible que si les autorités nationales s'engagent véritablement à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Toutefois il est tout aussi important d'assurer la prise en main et la volonté politique de tous les membres des formations pays, faute de quoi l'élément de responsabilisation mutuelle vis-à-vis des résultats de la consolidation de la paix est perdu. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le rôle des membres de la Commission se soit vu accorder une attention toute spéciale dans le programme de travail pour 2013.

En cette période de crise financière, la Commission devrait chercher d'autres méthodes de mobilisation des ressources, telles que l'appel au secteur privé et l'instauration de partenariat avec les institutions financières internationales. Nous attendons avec intérêt l'examen prévu cette année de l'efficacité de la stratégie globale du Fonds pour la consolidation de la paix, qui sera menée par son Groupe consultatif, particulièrement en ce qui concerne la mise au point du prochain cycle de planification du Fonds pour les trois prochaines années. Nous saluons également l'intention du Fonds de poursuivre ses efforts dans le domaine de l'évaluation des pays et du compte rendu des résultats.

Avant de terminer, je voudrais exprimer notre sincère gratitude à l'ancien Président de la Commission, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, du Bangladesh, et nos remerciements pour l'énergie et la constance avec lesquelles il s'est consacré à sa tâche.

Nous attendons avec intérêt de travailler main dans la main avec le nouveau Président, l'Ambassadeur Ranko Vilić, les membres de la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de faire progresser les choses.

L'Union européenne est prête à continuer d'appuyer les efforts en vue de permettre au dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies d'être à la hauteur des attentes qui ont présidé à sa création.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant

permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, ancien Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, de l'effort qu'il a consacré à l'élaboration du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). Je tiens à exprimer également au Président actuel, l'Ambassadeur Ranko Vilić, ma satisfaction pour le plan très complet qu'il a conçu afin d'élargir la portée des activités de la Commission de consolidation de la paix.

L'Égypte s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de la Tunisie au nom du groupe de coordination du Mouvement des pays non alignés sur la consolidation de la paix.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies connaît actuellement une évolution importante, à commencer par la mise en œuvre de la stratégie de sortie du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, dans les 12 prochains mois, et le transfert de ses responsabilités à une équipe de pays des Nations Unies. Cette expérience de transition représente une occasion pour la Commission de consolidation de la paix d'effectuer la liaison entre les équipes des Nations Unies travaillant sur le terrain dans les pays où les missions de consolidation de la paix ont été accomplies, d'une part, et, d'autre part, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale; et de tirer parti de l'expérience accumulée par la Commission et de sa communication avec les partenaires internationaux afin d'éviter que ces pays ne retombent dans le conflit.

En avril 2012, le dispositif de consolidation de la paix a assisté à un coup d'état militaire en Guinée-Bissau. La tournure des événements dans ce pays frère depuis lors a conduit à insister sur l'importance d'une gestion de l'évolution des événements au niveau global de la région, en fonction d'une perspective régionale exhaustive s'attaquant aux problèmes associés au trafic d'armes, de stupéfiants, et de personnes. C'est cette méthode en particulier qui permettrait de relancer les efforts de consolidation de la paix et les succès dans ce domaine.

L'Égypte souligne l'importance des efforts en cours afin de mettre au point les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix de façon à les rendre plus efficaces et adaptées aux besoins réels des pays sur le terrain. À cet égard, nous souhaitons réitérer les éléments suivants : la pertinence de l'appropriation nationale des programmes de consolidation de la

paix, permettant de mieux les adapter aux priorités nationales de chaque pays; la nécessité de consolider les cadres de coopération avec les institutions financières internationales et régionales et de chercher des solutions novatrices et viables aux problèmes de financement que rencontrent les programmes de consolidation de la paix, solution qui soient conformes aux priorités nationales; et la nécessité d'une coordination plus large entre le Fonds pour la consolidation de la paix et les partenaires internationaux, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement, ainsi que les organisations des Nations Unies travaillant sur le terrain, de façon à améliorer l'efficacité des ressources allouées par le Fonds.

L'Égypte souligne l'importance des recommandations énumérées dans le sixième rapport de la Commission de consolidation de la paix, en particulier s'agissant de la nécessité d'un rôle plus actif de l'ensemble des membres de la Commission, qui sont choisis au sein d'un certain nombre des organes principaux du système des Nations Unies, afin de renforcer la communication et la coordination entre la Commission de consolidation de la paix et ces organes, principalement le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous plaçons également pour des partenariats qui fournissent un financement durable aux programmes de consolidation de la paix, avec un accent particulier sur les partenariats avec les institutions financières internationales et régionales.

L'objectif ultime du processus d'évolution des méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix en cours doit demeurer de permettre à la Commission de gagner en efficacité et en crédibilité lorsqu'elle s'acquitte de ses fonctions et remplit ses devoirs, mais également de généraliser les efforts déployés dans le cadre du dispositif de consolidation de la paix en s'inspirant des enseignements retenus, un accent particulier étant mis sur les thèmes prioritaires liés à la consolidation de la paix, notamment la réconciliation nationale et la réalisation d'un développement économique durable dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

L'Égypte travaille en étroite coordination avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Président du Comité d'organisation afin d'améliorer la communication et la coordination entre le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, d'un côté, et l'Union africaine, d'un autre côté, et ce en vue de favoriser la poursuite des activités de consolidation de

la paix dans les six pays africains inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Dans ce contexte, l'Égypte a proposé de créer un centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après les conflits afin de renforcer les capacités africaines dans ces domaines.

L'Égypte souligne également qu'il est nécessaire de bien coordonner l'action du dispositif de consolidation de la paix avec les efforts déployés dans le cadre du programme de renforcement des capacités civiles au lendemain des conflits, et ce en raison des nombreuses questions communes couvertes par ces deux processus, afin d'optimiser leur efficacité en fonction des ressources limitées dont dispose l'ONU, et plus particulièrement le Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, les compétences accumulées par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix au bout de six ans d'efforts fructueux sur le terrain constituent une importante ressource qu'il convient d'utiliser pleinement en vue d'accomplir une percée à l'avenir. L'Égypte est prête à coordonner son action avec celle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et des membres de la Commission de consolidation de la paix afin que les programmes et activités de consolidation de la paix soient une véritable réussite en Afrique et dans le reste du monde.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Momen de nous avoir présenté le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). Nous nous félicitons également de la présentation du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Les activités de consolidation de la paix après les conflits contribuent à éliminer les causes profondes des conflits et sont capitales pour instaurer une paix et un développement durables dans les pays et les régions concernés. En tant qu'organe du système des Nations Unies chargé d'œuvrer à la reconstruction après les conflits, la Commission joue un rôle important en appliquant les décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous saluons les progrès accomplis au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons également de l'initiative prise par le Bangladesh en septembre 2012. Dans le même temps, ce type d'activités représente une tâche compliquée et difficile à long terme. Nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix et toutes les parties compétentes doivent respecter la souveraineté des pays concernés. Les pays sortant d'un conflit doivent être les premiers responsables des activités de consolidation de la paix. En accomplissant sa tâche, la Commission doit renforcer son partenariat avec le pays concerné, respecter les priorités définies par ce pays et contribuer à créer une stratégie globale de développement et de consolidation de la paix qui tient compte de la situation et des besoins spécifiques du pays en question. Durant le processus de consolidation de la paix, il importe de renforcer les capacités et de mieux former le personnel, et il faut par ailleurs utiliser pleinement les ressources humaines et les experts déployés au sein de l'équipe de pays afin d'accomplir un travail de meilleure qualité.

Deuxièmement, il faut se pencher sur les causes profondes des conflits, en particulier les problèmes de développement économique et social. Dans les pays concernés, il importe d'accorder une attention constante aux dimensions politiques, de sécurité et de développement. Les questions relatives à la réforme judiciaire et à l'état de droit ne doivent être abordées qu'une fois que la situation économique est rétablie. La population ne peut récolter les dividendes de la paix qu'une fois l'harmonie politique rétablie et des conditions de sécurité stables instaurées, en vue de jeter des bases politiques solides.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix doit également renforcer sa coordination et sa coopération avec les principaux organes de l'ONU et organisations financières et régionales. Nous espérons que la Commission renforcera sa coopération et sa coordination avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union africaine et d'autres organisations peuvent également contribuer à promouvoir les activités de maintien de la paix et à obtenir des résultats concrets.

Quatrièmement, nous prions la Commission de consolidation de la paix d'améliorer ses méthodes de travail. La Commission doit améliorer l'efficacité de ses procédures internes afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Elle doit également définir des domaines d'action prioritaires et renforcer sa coopération avec les représentants spéciaux du Secrétaire général et les opérations de maintien de la paix afin qu'il leur soit possible de s'entraider et d'être plus efficaces.

Cinquièmement, la communauté internationale doit fournir l'appui et l'assistance nécessaires au plus vite. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle que joue le Fonds pour la consolidation de la paix, et nous appuyons ses travaux. Nous espérons que ses ressources seront utilisées de la manière la plus rentable possible. Nous lançons également un appel aux autres pays afin qu'ils versent des contributions au Fonds pour accroître ses ressources. Nous recherchons de nouveaux moyens de financement. Nous continuons d'appuyer la Commission et le Fonds et de participer activement à leurs activités. Nous espérons qu'ils joueront un rôle croissant dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous espérons qu'une paix durable va être instaurée et nous continuerons de fournir une contribution active à cette fin.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) :

Le présent débat sur les rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix nous offre une occasion précieuse d'examiner les travaux que nous avons entrepris l'année dernière et les défis qui se profilent. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen de la manière dont il a dirigé la Commission en 2012. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue au nouveau Président de la Commission, l'Ambassadeur Ranko Vilić, et nous lui promettons notre plein appui. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à M^{me} Judy Cheng-Hopkins et à son équipe pour le concours apporté par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix aux activités de la Commission de consolidation de la paix.

Le Brésil appuie activement le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. En tant que Président de la formation Guinée-Bissau et membre du Comité d'organisation, le Brésil n'a cessé, et continuera, de participer aux efforts sérieux visant à rétablir une paix durable dans les pays en proie à des difficultés au lendemain d'un conflit.

La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont fait des progrès importants en 2012 pour améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, renforcer leur partenariat avec les acteurs extérieurs, favoriser le développement des capacités nationales et mieux mobiliser des ressources pour les pays sortant d'un conflit. Des améliorations sont toutefois encore possibles dans ces domaines et d'autres.

Le Brésil constate avec satisfaction les efforts que déploie le système des Nations Unies pour améliorer la coordination et éviter le chevauchement des activités. Instauration d'une cohérence au sein des Nations Unies et parmi les partenaires internationaux est une étape cruciale pour obtenir des résultats concrets sur le terrain.

L'aspect par excellence qui définit la consolidation de la paix, est, selon nous, le renforcement des capacités nationales. Les activités de consolidation de la paix doivent d'abord et avant tout viser à renforcer les institutions et à permettre aux pays de concevoir et de mettre en œuvre progressivement eux-mêmes des politiques nationales. Comme nous le savons tous, la création d'institutions et le développement des compétences locales sont des mesures indispensables pour renforcer l'appropriation nationale et mettre en place une administration publique plus forte.

La mobilisation des ressources demeure un élément clef des efforts de consolidation de la paix pour veiller à ce que les projets soient mis en œuvre et que les objectifs soient atteints. Dans le cas de la Guinée-Bissau, des efforts ont été faits pour que l'action des partenaires s'aligne sur les priorités fixées par les autorités bissau-guinéennes dans divers domaines. Cependant, le coup d'État d'avril dernier a neutralisé ces efforts et miné la confiance des principaux partenaires internationaux. Nous espérons que des mesures décisives seront prises en Guinée-Bissau pour permettre le rétablissement d'une coopération internationale avec ce pays.

Plus généralement, il est essentiel d'accroître les partenariats avec des acteurs extérieurs pour faire en sorte que l'action de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix continue d'avoir un impact positif sur le terrain. Le Brésil se félicite des initiatives visant à nouer des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales à l'appui des pays qui sortent d'un conflit.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail entrepris par le Fonds pour la consolidation de la paix. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général(A/67/711), le record des contributions annuelles reçues en 2012 témoigne clairement de la confiance de la communauté internationale à l'égard du Fonds. Celui-ci s'est avéré être un outil catalyseur, permettant de lancer des projets et contribuant à générer des cycles vertueux.

Le Brésil réaffirme l'importance d'intégrer la consolidation de la paix au sein du système des Nations

Unies. Nous espérons que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social auront des échanges de vues plus fréquents concernant les activités de la Commission de consolidation de la paix en 2013.

Dans le même esprit, il convient également de poursuivre une coopération plus étroite avec le Conseil de sécurité. Compte tenu du grand nombre de pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix représente un instrument utile permettant d'accorder une plus grande attention à chaque pays sortant d'un conflit. Des échanges réguliers entre le Conseil de sécurité et les formations pays et la participation des présidents des formations aux débats et consultations du Conseil seraient utiles pour approfondir cette relation.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement brésilien continuera de jouer un rôle actif dans le renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Tant la Commission de consolidation de la paix que le Fonds pour la consolidation de la paix se sont imposés comme des composantes importantes de l'ONU et de son réseau d'appui aux pays qui sortent d'un conflit. Nous espérons qu'ils continueront de réaliser un travail utile, avec de plus en plus d'efficacité sur le terrain. Le Brésil demeure attaché à cet objectif et à ce processus.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude du Japon à l'Ambassadeur Momen, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, pour sa gestion au cours de l'année écoulée. Nous réitérons également notre volonté de coopérer avec l'Ambassadeur Vilović, Président de la Commission pour 2013. Le présent débat constitue une occasion importante de nous pencher sur le travail accompli par le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année écoulée, et de définir les mesures à prendre.

Le Japon se félicite de l'approche analytique adoptée dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). En le structurant par thèmes plutôt que par formations, le rapport met en relation les différents travaux entrepris par les diverses formations et met en avant les problèmes et les avantages communs. Notre délégation estime que la Commission de consolidation de la paix est en mesure d'analyser l'efficacité de son engagement et de l'adapter avec flexibilité en fonction des besoins sur le terrain. Il faut constamment chercher

à apporter des améliorations pour garantir la pertinence de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, notre délégation tient à souligner les trois points suivants :

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix doit trouver des domaines concrets dans lesquels elle pourrait apporter une valeur ajoutée. La relation entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité est un domaine où nous avons constaté quelques progrès l'an dernier. Sur la base des échanges qui ont eu lieu lors du débat public au Conseil de sécurité (voir S/PV.6805) et du dialogue interactif informel organisé en juillet l'année dernière, le Japon, en tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, a convoqué en novembre une réunion sur le thème de la transition des missions des Nations Unies dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission afin d'identifier les domaines où les deux organes pouvaient coopérer sur les questions de fond. La transition des missions des Nations Unies en Sierra Leone, au Libéria et au Burundi étant en cours actuellement, il est primordial que le Conseil et les Présidents des formations pays collaborent étroitement cette année.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix doit impliquer davantage les acteurs sur le terrain. La Commission a souvent souligné la nécessité d'avoir une plus grande influence sur le terrain, mais peine encore à y parvenir. L'initiative d'organiser des réunions entre le Groupe des Présidents et les représentants spéciaux du Secrétaire général, qui a été lancée l'an dernier, est la bienvenue à cet égard et doit être poursuivie. Dans le même esprit, nous devons trouver des moyens souples d'encourager davantage la participation du personnel de l'ambassade chargée des intérêts du pays inscrit à l'ordre du jour au travail quotidien de la Commission, notamment en le faisant participer aux visites sur le terrain. Ce personnel représente une source précieuse de connaissances particulières dans le processus de consolidation de la paix, car il s'occupe souvent déjà dans le pays de la mise en œuvre de l'aide au développement.

Troisièmement, et cela est étroitement lié au deuxième point, la Commission de consolidation de la paix doit recentrer ses réunions sur les formations pays pour que son action ait des effets sur le terrain. Le travail du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience doit s'organiser en

étroite collaboration avec celui des formations pays. Les formations pays doivent quant à elles s'employer à élaborer des mesures de suivi qui pourraient être reprises pour examen par les États membres de ces formations. À l'approche de l'examen de 2015, il est crucial que la Commission de consolidation de la paix intensifie son action pour que 2013 soit une année marquante.

Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711) montre bien les progrès et l'amélioration des résultats réalisés par le Fonds l'année dernière. Ma délégation apprécie grandement le travail diligent effectué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Parmi les principales améliorations figurent la hausse des contributions des donateurs, la rapidité de la prise de décisions, la mise en œuvre régulière et adaptée des projets et l'amélioration des résultats dans de nombreux domaines, comme la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, ainsi que l'attention accrue accordée aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

La fonction du Comité directeur mixte est cruciale pour renforcer l'appropriation et l'engagement national des pays bénéficiaires, ainsi que pour la bonne réalisation des projets du Fonds pour la consolidation de la paix.

La coordination avec les autres partenaires de développement doit également être améliorée. Le rôle de catalyseur du Fonds doit être encore davantage consolidé afin d'améliorer sa position stratégique, et ce en renforçant la concertation et la coopération avec les partenaires compétents sur le terrain.

Il faut aussi noter que le prochain examen global du Fonds pour la consolidation de la paix sera pour nous l'occasion idéale de déterminer clairement les priorités, les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter et les défis qui restent à relever. Dans la perspective d'un nouveau cycle de planification au-delà de 2013, le rôle de catalyseur et l'efficacité et du Fonds demeureront importants.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement du Japon à la consolidation de la paix et aux activités de la Commission de consolidation de la paix. La consolidation de la paix est essentielle pour que la paix et le développement soient réalisés simultanément. Nous voudrions également réitérer l'importance d'une approche de la consolidation de la paix axée sur le terrain et les personnes. Nous espérons que des travaux efficaces

seront réalisés à la Commission de consolidation de la paix et que le Fonds pour la consolidation de la paix sera utilisé judicieusement. Tout cela nécessite un appui compétent et ingénieux de la part du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en 2013.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je me permets de féliciter et de remercier l'Ambassadeur Abdul Momen pour sa présidence dynamique du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2012. Je me félicite également de la prise de fonctions de l'Ambassadeur Ranko Vilotić en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix en 2013 et lui souhaite tout le succès qu'il mérite.

Le temps est propice pour faire le bilan, car nous nous situons à mi-parcours entre les examens du dispositif de consolidation de la paix de 2010 et de 2015. Le programme de travail pour l'avenir, qui a d'ores et déjà été approuvé par le nouveau Comité d'organisation, regorge d'actions concrètes pouvant rendre l'intervention de la Commission de consolidation de la paix plus pertinente.

Le nouveau dispositif de consolidation de la paix, mis en place lors du Sommet mondial de 2005, et plus précisément par les résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité repose, rappelons-le, sur trois piliers : la coopération intergouvernementale de la Commission, l'appui pratique du Secrétariat fourni par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et le financement catalytique du Fonds pour la consolidation de la paix. C'est à nous, États Membres, de donner à ce dispositif et les moyens de faire son travail et la chance de faire ses preuves, y compris en nous engageant pleinement dans les formations pays. Le Bureau d'appui doit, de son côté, continuer à renforcer son assise dans l'architecture institutionnelle des Nations Unies, en utilisant à bon escient les moyens dont il dispose, notamment pour renforcer l'appui aux formations consacrées aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Dans le rapport dont nous sommes saisis (A/67/715), il est question de reconnaître les limites de cette architecture en vue de mieux utiliser ses forces : la Commission n'est pas une entité opérationnelle, mais politique; elle n'est pas présente sur le terrain, mais basée à New York; et elle n'a pas de réels fonds propres,

mais sait faire appel aux ressources d'un vaste éventail de partenaires. La Commission tire sa légitimité en grande partie du fait que l'accompagnement politique et l'appui à la mobilisation des ressources et à la cohérence des partenaires internationaux sont apportés à la demande des pays inscrits à l'ordre du jour. La Commission de consolidation de la paix est une plateforme consultative intergouvernementale, qui peut conférer un poids politique considérable à l'action des entités opérationnelles du système des Nations Unies.

Les activités de la formation Guinée, que j'ai l'honneur de présider, se sont concentrées pendant leur deuxième année sur la mise en œuvre des engagements mutuels pour la consolidation de la paix, convenus entre le Gouvernement et les quelque 50 Membres de la formation en septembre 2011. Les efforts en matière de réconciliation nationale, un des trois domaines prioritaires identifiés pour l'engagement de la Commission de consolidation de la paix en Guinée, ont été mis au défi par les débats entourant l'organisation et le report jusqu'en 2013 des élections législatives et un sentiment prévalant de méfiance. Le dialogue politique semble désormais avoir repris le dessus : le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les partis politiques cherchent ensemble des voies pour sortir de l'impasse. Une fois que les parties prenantes se seront mises d'accord sur les modalités pour les élections et que la CENI aura présenté un nouveau chronogramme, le Président pourra convoquer les élections. À ce moment, la communauté internationale et les membres de la formation Guinée devront être prêts à monter au créneau pour accompagner activement et concrètement la préparation et la tenue des élections.

La Guinée a franchi des étapes importantes pour son développement en 2012, avec l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et la signature de l'accord pour accéder aux crédits du dixième Fonds européen de développement. Il convient à présent de présenter aux partenaires internationaux un nouveau cadre ambitieux pour la réduction de la pauvreté, afin que la population guinéenne puisse rapidement récolter les dividendes de la paix et du développement durable. De même, les efforts pour la réforme du secteur de la sécurité et de la défense ont pris de l'ampleur et bénéficient d'une appropriation au plus haut niveau, sous l'impulsion du Président de la République.

Nombre de défis auxquels fait face la Guinée sont des défis communs pour la consolidation de la paix dans la sous-région, comme le chômage des jeunes, la réforme des administrations publiques et du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée et l'intégration économique. Les trois formations pays de la Commission de consolidation de la paix couvrant trois des pays membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir les formations Guinée, Sierra Leone et Libéria, ont ainsi entamé un échange avec la Secrétaire générale de cette organisation afin d'identifier des priorités et sujets qui représentent un intérêt partagé au niveau régional.

Le Luxembourg restera engagé de manière active dans le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, que ce soit en tant que Président de la formation Guinée, en tant que membre de la formation Guinée-Bissau ou en tant que partenaire financier du Fonds pour la consolidation de la paix, auquel nous contribuerons à nouveau quelque 520 000 dollars en 2013. Nous continuerons de même à nous engager au Conseil de sécurité pour maximiser l'interaction positive entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, et notamment ses formations pays. À cet égard, je reste persuadée que les formations pays ont des contributions précieuses à apporter aux travaux du Conseil, y compris au niveau de ses consultations privées.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Vilović d'avoir présenté le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715). J'adresse également mes vifs remerciements au précédent Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, ainsi qu'aux présidents en exercice et aux anciens présidents des six formations pays et au Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, pour leur travail très important.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des pays non alignés représentés à la Commission de consolidation de la paix. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, pour son rôle de direction et pour l'action qu'elle a menée avec sa dynamique équipe du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en vue de faciliter les travaux de la Commission et de gérer le Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Indonésie accueille avec satisfaction le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix,

qui présente les nombreuses réalisations et progrès importants faits par la Commission de consolidation de la paix et son mécanisme en 2012. Nous félicitons tous les membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que d'autres parties prenantes, en particulier les gouvernements et la société civile des six pays inscrits à son ordre du jour, dont l'action menée pour faire face aux problèmes ainsi que les résultats qu'ils obtiennent sont un élément essentiel des conclusions du rapport dont nous sommes saisis.

Bien que de nombreux problèmes persistent et que de nouvelles difficultés apparaissent, la Commission de consolidation de la paix continue de faire des progrès en tant qu'instance mondiale unique, rassemblant des ressources politiques et financières avec la coopération d'un éventail de plus en plus large d'acteurs. La Commission ne dispose pas de fonds propres et ses décisions ne sont pas contraignantes. Pourtant, ses réalisations progressives mais concrètes dans les pays inscrits à son ordre du jour et l'accent particulier qu'elle met, depuis six ans, sur des questions mondiales clés liées aux situations d'après-conflit témoignent à la fois de la détermination de ses membres et de l'appui du système des Nations Unies et de ses partenaires. Cet appui, en particulier celui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est essentiel pour que la Commission puisse exécuter ses mandats. Nous espérons que la Commission sera renforcée.

Grâce à l'appui que la Commission de consolidation de la paix a fourni – notamment pour le lancement d'une stratégie de conciliation nationale au Libéria, le bon déroulement des élections en Sierra Leone et l'appui à la mobilisation des ressources pour renforcer la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi – l'impact de son action sur le terrain s'est amélioré au cours de l'année écoulée. Nous convenons toutefois, comme l'indique le rapport de 2012, qu'en l'absence d'une détermination et d'un engagement soutenus plus larges et plus résolus des pays à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, l'accompagnement politique de la Commission sera inefficace. À cet égard, il est impératif que le processus de consolidation de la paix bénéficie de tout l'appui nécessaire, qu'il soit contrôlé par le pays concerné et qu'il soit global. Cela étant, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, l'Indonésie continuera d'aider la Commission de consolidation de la paix à mettre en œuvre sa feuille de route, notamment en renforçant les partenariats tant aux fins de mobilisation des ressources

que de renforcement des capacités. Dans ce contexte, nous appuyons les conclusions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, à savoir que la Commission de consolidation de la paix pourrait identifier quelques fondations et entreprises privées influentes dans des domaines prioritaires situées dans les pays inscrits à son ordre du jour et prendre contact avec elles. Récemment, la conférence des partenaires du Burundi a fourni quelques exemples positifs. Le groupe de travail de la Commission de consolidation de la paix sur la politique d'engagement avec le secteur privé, facilité par notre délégation en 2008, a émis des recommandations qui, selon nous, pourraient aider à établir une collaboration avec des organisations et des sociétés philanthropiques.

Nous pensons également, comme l'indique le rapport, que, en tirant parti des données d'expérience acquises dans les pays, la Commission pourrait identifier des exemples spécifiques de collaboration à même d'être développés et élargis.

Nous croyons que la Commission de consolidation de la paix, outre qu'elle favorise le partage entre les pays de leurs expériences et des enseignements tirés, doit également faire avancer les débats sur la façon dont le renforcement des capacités peut être plus efficace pour les six pays inscrits à son ordre du jour qui ont besoin de modèles pratiques d'engagement dans le cadre de l'initiative des Nations Unies sur les capacités civiles. Grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire, ces projets, mis en œuvre avec la collaboration du Comité directeur, permettraient également d'évaluer les résultats obtenus et de les exploiter.

Deuxièmement, l'appel lancé par la Commission en faveur d'une plus grande intégration des objectifs de développement et de consolidation de la paix dans les instruments d'engagement entre les acteurs des Nations Unies et d'autres acteurs est très important. L'amélioration des efforts favoriserait la cohérence, l'allocation de ressources et l'obtention de résultats et simplifierait également l'établissement des rapports et les autres travaux de procédure pour les autorités nationales des pays sortant d'un conflit. Cela permettrait de renforcer l'appropriation nationale et d'établir une meilleure correspondance entre l'aide extérieure et les priorités nationales dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement.

Troisièmement, l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2010 a montré que l'absence d'un ferme appui politique de la part des capitales

était l'une des raisons pour lesquelles la Commission de consolidation de la paix avait moins d'impact sur le terrain. Nous nous félicitons de la première réunion de haut niveau tenue par la Commission l'année dernière sur le thème « La consolidation de la paix : vers une paix et une sécurité durables » organisée par le Bangladesh. Un plus grand nombre de sessions annuelles régulières et institutionnalisées du Comité d'organisation permettrait de renforcer l'appui et la coordination avec les capitales, ce qui renforcera le travail de la Commission.

S'agissant du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711), je voudrais d'abord féliciter le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui administre le Fonds, d'avoir amélioré la performance des activités du Fonds et d'avoir accru l'interface du Fonds avec la Commission. Nous appuyons la stratégie du Fonds consistant à axer ses efforts sur deux grands types de situations : les pays qui viennent de sortir d'un conflit ou d'une crise et les pays auxquels il peut concéder des subventions à plus long terme. Nous notons que les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix ont reçu 40 % des allocations du Fonds en 2012. Si nous sommes bien conscients des facteurs à l'origine de cette allocation mentionnés dans le rapport, nous tenons à rappeler qu'il est indispensable que le Fonds accorde la priorité aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport.

Outre la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment en appui aux communautés civiles du monde du Sud et des pays ayant une expérience similaire de transition, nous souhaitons réitérer l'importance d'explorer l'aide que le Fonds pour la consolidation de la paix pourrait fournir aux autorités sur leur demande.

Enfin, l'Indonésie souligne l'importance d'une approche globale et dûment appuyée en matière d'atténuation des conflits. Nous sommes, quant à nous, déterminés à continuer à contribuer aux efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour instaurer une paix durable.

M. Okafor (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui est l'occasion de passer en revue la performance des piliers du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il fournit notamment aux États Membres l'occasion sans pareil d'évaluer les progrès réalisés et les défis auxquels se heurtent nos efforts collectifs en faveur de la paix et du

développement socioéconomique dans les pays sortant d'un conflit.

Au nom de ma délégation, je remercie le Président d'avoir organisé cet important débat conjoint sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Je remercie S. E. M. Ranko Viločić, Représentant permanent de la Croatie et Président de la Commission de consolidation de la paix, pour sa déclaration qui présente une perspective critique des activités de la Commission de consolidation de la paix. Je tiens également à remercier sincèrement l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Représentant permanent du Bangladesh et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son leadership compétent et dévoué de ladite Commission.

Ma délégation remercie les Président des diverses formations de la Commission et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leurs efforts inlassables en appui au travail mené par la Commission de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. En effet, le personnel du Bureau d'appui a fait montre d'un attachement exceptionnel au programme des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

Si le Nigéria souscrit à la déclaration du Groupe des États non alignés prononcée plus tôt ce matin par M. Mohamed Khaled Khiari, Ambassadeur et Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, nous aimerions cependant souligner quelques questions particulières.

L'évolution récente de la situation dans deux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission est très préoccupante. Cette évolution rappelle que la consolidation de la paix n'est pas un processus linéaire et graduel. C'est une initiative multiforme et globale qui doit chercher de manière proactive à instaurer une paix durable. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, lorsque le Nigéria a organisé un débat public sur la diplomatie préventive au Conseil de sécurité en juillet 2010 (voir S/PV.6360), nous étions mus par le fait que la nature des conflits dépassait notre capacité collective à intervenir de manière efficace.

Sept ans après la mise en place du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, la consolidation de la paix reste une entreprise

précaire. Si la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est effectivement nécessaire, elle ne saurait être une stratégie ou une solution à long terme. Une stratégie cruciale de la consolidation de la paix consiste donc à avoir une perspective globale permettant d'intervenir avant qu'une crise latente n'éclate.

Par exemple, l'appui accordé par la communauté internationale aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour deux des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, qui traversent actuellement de sérieuses difficultés politiques, n'a guère été très énergique. Si les membres de la Commission ne s'engagent pas plus fermement à fournir un appui financier, technique et institutionnel adéquat au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion et aux processus politiques connexes, le risque de rechute restera élevé.

Deuxièmement, il est de plus en plus reconnu que le renforcement des capacités institutionnelles joue un rôle crucial en faveur de l'appropriation nationale des efforts de consolidation de la paix. C'est pourquoi la Commission de consolidation de la paix doit veiller à ce que son engagement dans les pays inscrits à son ordre du jour entraîne le renforcement des capacités de ces pays à mener les tâches de consolidation de la paix.

Troisièmement, nous croyons que les membres de la Commission de consolidation de la paix ont la responsabilité individuelle et collective d'aider les pays inscrits à l'ordre du jour. Cet appui doit passer de la parole aux actes. Il doit se manifester par des contributions concrètes et axées sur les résultats aux pays inscrits à l'ordre du jour. Ces pays sont inscrits à l'ordre du jour car ils ont besoin d'une aide internationale, ainsi que de l'assistance d'organisations régionales et sous-régionales. Cet appui doit se manifester par des contributions financières et le partage des expériences. L'objectif global de la Commission de consolidation de la paix doit être de montrer comment utiliser au mieux et systématiquement tous les enseignements tirés de la pratique de la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. Aujourd'hui, le Nigéria propose son expertise par le biais de son Programme d'assistance technique (Technical Aid Corps Programme), qui est un cadre de la coopération Sud-Sud destiné à répondre aux besoins de renforcement des capacités civiles des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix doit intensifier ses efforts en vue de renforcer la coopération et les partenariats interinstitutionnels avec tous les acteurs pertinents, y compris les organes principaux de l'ONU. À cet égard, le Nigéria se félicite de la résolution 2086 (2013), qui met en exergue l'importance des rôles consultatif, de plaidoyer et de mobilisation des ressources de la Commission dans les activités de consolidation de la paix, ainsi que d'une approche cohérente vis-à-vis des mandats pluridimensionnels de consolidation de la paix. La cohérence des actions et leur complémentarité, ainsi que l'amélioration de la coordination entre les acteurs, aideraient à réduire le chevauchement et le doublement des efforts. Cela permettrait également de définir plus clairement les responsabilités.

Il ne saurait y avoir de véritable consolidation de la paix en l'absence de financement. C'est pourquoi nous attachons une grande importance au travail du Fonds pour la consolidation de la paix. Le rapport du Secrétaire général sur les activités du Fonds en 2012 (A/67/711) indique que, en dépit de la récession, les contributions versées au Fonds sont passées de 58,1 millions en 2011 à 80,5 millions en 2012. Il est également encourageant de noter que le Fonds pour la consolidation de la paix gagne en maturité et en expérience. Nous félicitons les États Membres et autres donateurs pour leurs contributions financières.

Pour sa part, le Nigéria a été très actif dans la quête et le maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, tant au niveau bilatéral que régional. Le Nigéria appuie les efforts consentis par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour rétablir la stabilité et l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, au Mali et dans d'autres pays d'Afrique déchirés par des conflits. Ces efforts ont pris la forme de contributions financières et matérielles et de fourniture de contingents.

Je tiens à réitérer l'engagement du Nigéria en faveur du processus de consolidation de la paix des Nations Unies. Le Nigéria, en sa qualité de membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et de toutes les formations de la Commission, et en tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, a un intérêt vital dans le succès des efforts de consolidation de la paix. Aujourd'hui, nous réitérons cet engagement inébranlable.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier très sincèrement le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat annuel sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715) et sur le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711). Je remercie l'Ambassadeur Momen, Représentant permanent du Bangladesh, pour sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session. Je saisis également la présente occasion pour remercier l'Ambassadeur Ranko Vilić, Représentant permanent de la République de Croatie et Président de la Commission de consolidation de la paix, pour sa déclaration. À ce stade, ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation félicite la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour les rapports soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Ces deux rapports ont été d'une aide précieuse pour souligner l'importance du travail accompli par la Commission et le Fonds. La Malaisie prend note de ces rapports et de leurs conclusions, qui seront la base de nos débats aujourd'hui.

La Commission de consolidation de la paix a été créée pour empêcher les pays sortant d'un conflit d'y rechuter. En tant qu'organe consultatif intergouvernemental chargé de coordonner et d'intégrer les approches relatives aux mesures de consolidation de la paix, la Commission a continué de jouer un rôle important en aidant ces pays à entreprendre ce dangereux périple.

La Malaisie partage les vues exprimées dans le rapport, en particulier sur l'importance de la mise au point des capacités nationales et de la mobilisation des ressources en tant que principes clefs du succès des initiatives prises en matière de consolidation de la paix. En l'absence de capacités nationales, il ne peut y avoir de gouvernance, et en l'absence de ressources, il ne peut y avoir de développement. Nous appuyons les efforts continus déployés par la Commission pour mobiliser un appui international et intéresser divers acteurs, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, à cette entreprise.

Le rapport a indiqué les divers progrès réalisés et l'évolution de la situation dans les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Ma délégation juge particulièrement encourageante l'évolution de la

situation au Libéria, en Sierra Leone et au Burundi. Nous croyons que les progrès réalisés dans ces pays attestent de la légitimité de la stratégie de la Commission et de la coopération solide qui existe entre elle et les gouvernements de ces pays. Nous croyons toutefois qu'il faut continuer à chercher à instaurer une paix, une stabilité et un développement durables. En même temps, ma délégation estime que la Commission doit aider plus activement les autres pays inscrits à son ordre du jour à ne pas retomber dans les conflits.

Ce n'est pas la première fois que la Malaisie appuie le développement et le progrès dans les pays en développement et les pays sortant d'un conflit. Nous avons continué à manifester notre attachement à la mise en valeur du capital humain et à la gouvernance par le biais de notre Programme de coopération technique. Des responsables du Libéria, de la Sierra Leone, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la République centrafricaine ont bénéficié de ce Programme qui a permis de former 163 responsables au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée et en Guinée-Bissau dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'administration publique, la gestion agricole, la diplomatie, les douanes et le maintien de l'ordre.

Il ne fait aucun doute que le travail de la Commission doit se poursuivre et être renforcé. Il faut continuer à renforcer le rôle consultatif de la Commission en matière de consolidation de la paix auprès des organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité. La Malaisie se félicite des progrès réalisés dans l'amélioration des relations entre la Commission et le Conseil de sécurité. Nous encourageons ces deux organes à poursuivre les consultations et les délibérations afin d'appuyer les programmes de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

S'il faut se féliciter des progrès réalisés dans nos travaux, comme l'indique le rapport, la Malaisie est d'avis que la cohérence et la coordination entre la Commission et les diverses entités des Nations Unies sur le terrain doivent continuer à se renforcer. Ma délégation est d'avis que la coordination sur le terrain est d'une grande importance, car c'est à ce niveau que se situe la plus grande partie du travail et de l'assistance de la Commission.

La Malaisie prend note de l'évolution des méthodes de travail du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. La réforme des méthodes de travail de la Commission assurera son

efficacité, sa crédibilité et sa continuité pour les futures générations.

Ma délégation est d'avis qu'il faut continuer à actualiser les méthodes de travail de la Commission dans un souci de cohérence et de transparence et afin de développer une mémoire institutionnelle qui renforcerait la Commission.

La Malaisie prend note de la relation qui existe entre la Commission de consolidation de la paix et le concept de capacité civile au lendemain d'un conflit. Cette synergie peut également permettre d'évaluer les compétences des pays sortant d'un conflit afin que la Commission ait plus de connaissances et d'expériences. Tout en prenant note de cette évolution importante, ma délégation considère que la coopération et la collaboration entre les deux parties doivent être plus spécifiques et plus axées sur les grandes questions thématiques telles que la revitalisation économique, le développement de la gouvernance et la réconciliation nationale.

Ma délégation rappelle que la mobilisation des ressources est un élément clef de l'aide fournie aux pays dans leur transition vers la paix. À cet égard, la Malaisie prend note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous sommes encouragés par l'augmentation des contributions à 80,5 millions de dollars en 2012, preuve que les États Membres et les donateurs sont convaincus du bien-fondé du Fonds et lui font confiance.

La Malaisie continuera d'attendre du Fonds pour la consolidation de la paix qu'il finance le travail de la Commission dans les six pays inscrits à son ordre du jour. Outre ces six pays, la Malaisie note que le Fonds a aidé 19 autres pays et 19 organismes des Nations Unies par le biais de divers programmes pour la paix et la stabilité.

Si le Fonds a contribué au travail de la Commission, et de divers pays et organismes des Nations Unies, la Malaisie tient à rappeler que davantage d'États Membres et de donateurs doivent contribuer au Fonds. En même temps, la Malaisie aimerait se faire l'écho de l'appel lancé en faveur de la transparence et de la responsabilité s'agissant des décaissements du Fonds en veillant à l'application des meilleures pratiques dans la gestion du Fonds.

La consolidation de la paix exige la coopération et la coordination de l'ensemble des principaux acteurs, tant internationaux que nationaux. La Commission de

consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont continué à assumer ce rôle important en aidant les nations en difficulté à se stabiliser et à prospérer. Nous devons continuer à aider la Commission et le Fonds à mener cette noble entreprise. La Malaisie souhaiterait que les États Membres et les acteurs internationaux s'engagent davantage à favoriser une paix et une stabilité durables par le biais du travail de la Commission. La Malaisie est prête et attend avec intérêt de coopérer avec tous ses membres en appui à la consolidation de la paix.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix en 2012, pour sa présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). Nous remercions également le Représentant permanent de la Croatie, l'Ambassadeur Ranko Viločić, Président en exercice de la Commission, pour sa déclaration, et nous lui souhaitons un plein succès dans ses travaux cette année.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de la Tunisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons du nouveau format de présentation du rapport de la Commission de consolidation de la paix, conformément aux recommandations résultant de l'examen de 2010. Le rapport met l'accent sur les progrès réalisés par la Commission, les perspectives et les défis à venir, et les moyens d'améliorer son impact. Il contient également une analyse globale de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de 2010, ce qui permet de clarifier la voie à suivre.

En tant que pays qui a surmonté son propre conflit interne en 1996, nous attachons une grande valeur à l'aide de la communauté internationale à la consolidation de la paix. La création de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, et en particulier des formations de la Commission, a permis de mobiliser cette coopération. En outre, leurs activités ces six dernières années ont été une source riche en enseignements tirés de situations spécifiques.

Nous reconnaissons le travail réalisé par les formations de la Commission, lesquelles constituent véritablement un lien entre le concept de consolidation de la paix et son application à des situations sur le

terrain. À cet égard, comme le signale le rapport, nous soulignons qu'il importe que les acteurs nationaux des pays respectifs fassent preuve de détermination et d'un ferme engagement afin d'assurer que l'aide fournie par la Commission ait l'impact escompté.

S'agissant des principales fonctions que nous avons identifiées pour la Commission – mobilisation des ressources, soutien politique et promotion de la coordination – nous voudrions faire les observations suivantes.

Nous notons avec satisfaction que la Commission a continué de renforcer les efforts de mobilisation des ressources en identifiant les lacunes et les acteurs et programmes pertinents à mobiliser. Nous reconnaissons que l'interruption de l'ordre constitutionnel a un effet négatif sur la mobilisation des ressources, et nous convenons qu'il faut continuer à aider les pays inscrits à l'ordre du jour à mettre en place des systèmes nationaux qui permettront de susciter un appui technique et financier durable.

Nous nous félicitons de la volonté de la Commission de s'intéresser et d'accorder un appui politique aux pays inscrits à son ordre du jour, outre l'appui fourni par d'autres entités, en aidant par exemple les gouvernements à assumer de nouvelles responsabilités émanant de la nouvelle nature de la présence des Nations Unies, comme ce sera le cas au Libéria et en Sierra Leone.

Nous réitérons que la Commission doit user de son influence politique pour promouvoir la coordination nécessaire sur le terrain des activités de la communauté internationale en renforçant l'appui des diverses parties prenantes aux stratégies et aux priorités établies au niveau national en matière de consolidation de la paix. Les progrès réalisés grâce aux initiatives prises par la Commission pour améliorer la coordination au niveau national devraient aider la Commission à promouvoir la création de mécanismes transparents qui favorisent cette coordination et la participation nationale.

Nous reconnaissons en particulier la grande utilité du Fonds pour la consolidation de la paix, et nous sommes heureux de confirmer que les contributions versées au Fonds ont considérablement augmenté en 2012. Nous espérons que le Fonds continuera à recevoir l'appui constant dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions.

Le Guatemala partage la volonté de la Commission d'instaurer une paix et un développement durables dans

les pays sortant d'un conflit, et reconnaît l'importance de la relation qui existe entre le Conseil de sécurité et la Commission pour mieux traiter des conflits et autres situations dans les pays inscrits à son ordre du jour. Nous continuerons d'appuyer les travaux menés par la Commission pour répondre aux besoins spécifiques des pays sortant d'un conflit.

M. Touray (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et la Commission de consolidation de la paix pour le rapport instructif et axé sur l'avenir du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/67/711) et sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/67/715), présentés conformément aux résolutions 63/282 et 60/180 de l'Assemblée générale.

La Sierra Leone se félicite de la présentation de ces deux rapports qui, entre autres choses, donnent une idée précise des activités et programmes mis en place par le Fonds pour la consolidation de la paix et des travaux entrepris par la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone au cours de la période considérée.

Je remercie également l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent du Bangladesh, de nous avoir présenté le rapport de la Commission, de la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux de la Commission durant son mandat et de son appui aux travaux du Président et des membres de la formation Sierra Leone. De même, je m'associe aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue au nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Ranko Vilić, Représentant permanent de la Croatie, et je l'assure de l'appui de la Sierra Leone.

Nous reconnaissons les efforts déployés par la Commission pour appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies de 2010 (A/64/868). La Commission a notamment entrepris des activités en vue de renforcer son efficacité et de démontrer son utilité, à la fois sur le terrain et en tant qu'instance chargée d'orienter la politique de consolidation de la paix suivie à l'ONU et ailleurs. À cet égard, nous prenons note des efforts que déploie la Commission en vue de renforcer ses relations avec les entités opérationnelles des Nations Unies, en particulier les hauts représentants de l'ONU présents dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, le Groupe des Présidents et les institutions financières internationales, et, plus important encore,

nous prenons note des efforts qu'elle déploie en vue de renforcer ses liens avec les principaux organes de l'ONU. Nous encourageons la Commission à poursuivre son interaction avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, les organisations régionales et les acteurs opérationnels du système des Nations Unies afin de renforcer les partenariats et l'alignement des activités. Cette démarche est cruciale, et elle peut permettre de renforcer l'efficacité de la Commission dans les domaines de la sensibilisation aux aspects politiques, de la mobilisation des ressources et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue.

Nous demandons instamment à la Commission de continuer à étoffer ses contributions aux travaux du Groupe consultatif de haut niveau, en particulier en vue d'améliorer la contribution des Nations Unies au renforcement des capacités nationales de consolidation de la paix. Le principe fondamental de l'appropriation nationale et la nécessité d'appuyer le développement des capacités civiles et le renforcement des institutions nationales permettront sans doute de multiplier le nombre d'experts civils pouvant participer aux activités de consolidation de la paix au lendemain des conflits. À cet égard, la Commission doit surveiller la situation et formuler des recommandations concernant la mise en œuvre de l'initiative relative aux moyens civils du Secrétaire général, dont elle doit évaluer les incidences pratiques sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines prioritaires relatifs à la consolidation de la paix.

Il importe de souligner que les pays sortant d'un conflit ont besoin d'une institution telle que la Commission de consolidation de la paix, sur laquelle ils peuvent s'appuyer, qui va leur dispenser des conseils, appeler l'attention de la communauté internationale sur eux, renforcer la confiance et le dialogue entre les nombreux acteurs nationaux et mobiliser des ressources financières pour répondre aux priorités immédiates et à long terme en matière de consolidation de la paix. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix doit tenir compte des conclusions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience et des vues exprimées par les États Membres concernant la nécessité de développer une approche centrée sur le terrain et de garantir un financement rapide et prévisible des activités de consolidation de la paix à moyen et long terme.

Nous prenons note et nous félicitons du rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui demeure essentiel au bon fonctionnement de la Commission. Il aide en effet la Commission à mettre au point ses instruments d'engagement, et il évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements, élimine les obstacles et identifie les possibilités en vue de mobiliser des ressources.

La collaboration de la Sierra Leone avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix s'est avérée relativement fructueuse. Comme le soulignent les deux rapports, la Commission, grâce aux efforts inlassables déployés par la formation Sierra Leone, le Fonds pour la consolidation de la paix, les donateurs et les partenaires de développement, a constaté une progression considérable de nos initiatives de consolidation de la paix. Ces progrès vont de l'appui à nos institutions de bonne gouvernance démocratique aux efforts déployés pour faire concorder les éléments de notre cadre de développement consacrés à la consolidation de la paix avec la vision commune de l'équipe de pays des Nations Unies, aux efforts visant à mobiliser des ressources et à l'accompagnement politique.

Le bon déroulement des élections de 2012 a montré l'étendue de ces progrès. À cet égard, nous félicitons le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix, les partenaires de développement et les donateurs de leurs précieuses contributions au bon déroulement des élections en novembre 2012. Ce processus a été exceptionnellement pacifique, bien organisé sur le plan technique, et il a été marqué par un fort taux de participation. Il est une preuve du renforcement des capacités des institutions nationales sierra-léonaises et marque le franchissement d'une étape importante dans le domaine de la consolidation de la paix. Il n'aurait pas été facile d'obtenir un tel succès sans l'accompagnement de la Commission de consolidation de la paix ou l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, des principaux partenaires de développement et des pays donateurs.

S'agissant de l'avenir, la Sierra Leone est en train de définir ses priorités pour les cinq prochaines années. À cet égard, les nouvelles priorités de la Sierra Leone dans le cadre du Programme pour la prospérité reflètent le changement d'orientation tant attendu vers la promotion de la croissance économique, l'amélioration des services sociaux et le renforcement du capital humain. À cette fin, et sur la base du Programme pour

le changement, nous sommes en train d'élaborer une stratégie en vue de réaliser nos prochains objectifs prioritaires dans le domaine du développement. Nous prions donc les membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, les membres de la Commission en général, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, les partenaires de développement et les donateurs d'appuyer nos initiatives de développement, notamment une transition sans heurt vers un système de coordonnateur résident solide et correctement financé.

Le Président de la formation Sierra Leone, l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, du Canada, s'est rendu en Sierra Leone en février de cette année, et le rapport et l'exposé qu'il a présentés sur les activités de la formation soulignent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives prioritaires de consolidation de la paix et la nécessité de fournir un appui durable, en particulier dans les domaines de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'appui au processus de révision constitutionnelle proposé, de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée sur la base d'une approche sous-régionale coordonnée, mais également la nécessité de favoriser une forte croissance du secteur privé, qui pourrait se traduire par un climat de paix plus solide et une consolidation durable de la paix.

Nous sommes convaincus que la composition de la délégation montre la détermination inébranlable de la Commission à maintenir l'appui international fourni à la Sierra Leone. Je tiens à présent à exprimer la profonde gratitude de la Sierra Leone au Président et aux membres de la formation Sierra Leone pour les efforts inlassables qu'ils déploient en faveur de la consolidation de la paix et du développement en Sierra Leone.

Selon nous, la visite du Président s'est, comme d'habitude, avérée relativement enrichissante. La Sierra Leone attend avec intérêt que soient organisées des visites plus régulières, car celles-ci permettent à tous les acteurs et parties prenantes de s'exprimer sur les résultats obtenus ainsi que sur les difficultés rencontrées. L'arrivée de la mission peu de temps après la récente mission d'évaluation technique de l'ONU a également permis d'envisager en bonne connaissance de cause le processus de remplacement du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone par un système de coordonnateur résident.

Pour finir, en tant qu'un des premiers pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, la Sierra Leone a tracé la voie pouvant éventuellement inspirer d'autres pays. Il a fallu pour cela ajuster les premiers efforts, afin de faire un usage plus efficace des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, de réduire la charge bureaucratique qui pèse sur les gouvernements, et de mieux s'aligner sur les priorités nationales. Il a aussi fallu procéder à un changement de perspective pour se défaire des lourds engagements sur le terrain et adopter une vision opérationnelle axée sur un rôle plus politique qui se concentre sur la manière dont la Commission de consolidation de la paix peut servir de plateforme internationale de promotion et d'action sur tous les aspects de la consolidation de la paix.

Toutefois, en dépit de ces avancées, certaines questions en souffrance nécessiteront des efforts à plus long terme. De toute évidence, il est temps que la communauté internationale accorde une plus grande attention à la Sierra Leone en fournissant l'assistance permanente nécessaire à la consolidation des acquis. De même, il convient d'assurer une transition mesurée qui tienne compte des lacunes essentielles à combler, que ce soit pendant ou après le processus de transition. Par-dessus tout, le rythme de la transition doit répondre aux besoins du terrain, notamment compte tenu du fait qu'à ce stade, des investissements de petite envergure peuvent apporter une contribution substantielle à la consolidation d'une paix durablement acquise. À cet égard, nous nous félicitons des remarques faites par l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, Président de la formation Sierra Leone, sur la nécessité pour la formation de se concentrer sur l'appui au processus de transition, notamment en mobilisant toutes les ressources nécessaires pour combler les lacunes engendrées par le retrait.

Enfin, nous soulignons qu'il importe que la Commission de consolidation de la paix aligne son engagement sur les nouvelles priorités du Gouvernement sierra-léonais, énoncées dans les huit axes du Programme pour la prospérité.

M. Guerber (Suisse) : La Suisse salue le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715). Nous nous réjouissons notamment de l'approche analytique du rapport, structuré selon les principales recommandations de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies de 2010. Illustré par

des exemples concrets des six formations pays de la Commission, le rapport identifie les principaux défis et les possibilités de la Commission de consolidation de la paix.

Afin d'éviter une simple répétition des points essentiels du rapport, que nous partageons d'ailleurs entièrement, nous aimerions aujourd'hui nous limiter à trois remarques, notamment en nous appuyant sur notre expérience en tant que Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. De manière générale, nous pensons que les acteurs de la consolidation de la paix pourraient occuper une place plus centrale et plus stratégique dans l'architecture globale des Nations Unies. Ceci est particulièrement vrai pour la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, mais aussi pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Premièrement, les efforts de la Commission de consolidation de la paix doivent se focaliser sur l'impact concret sur le terrain, et donc sur le travail de ses six formations pays. La conclusion et le renforcement de partenariats avec des acteurs du système onusien, mais également avec d'autres acteurs, tels que les institutions financières internationales, sont cruciaux à cet égard, et méritent d'être poursuivis. Les liens avec le secteur privé doivent également être explorés davantage. Toutefois, la simple conclusion de partenariats ne suffit pas. La coordination et la cohérence des efforts réciproques sont la clef de leur succès. Les résultats positifs de la Conférence des partenaires de développement du Burundi, en octobre dernier à Genève, nous ont montré à quel point des partenariats bien menés peuvent faire la différence.

Deuxièmement, la question de la transition des missions des Nations Unies et du rôle de la Commission dans ce processus doit encore être mieux appréhendée. Trois des six formations de la Commission de consolidation de la paix – Burundi, Sierra Leone et Libéria – parviennent à des étapes décisives à cet égard. Nous saluons les discussions préliminaires au sein du Groupe de travail de la Commission, et espérons pouvoir continuer et intensifier ce débat important, afin de mieux définir la valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix dans les processus de transition. Ces discussions devraient idéalement être menées en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité, qui a le dernier mot sur l'achèvement des missions des Nations Unies.

Troisièmement, et plus généralement, nous sommes d'avis que la Commission de consolidation de la paix doit mieux faire valoir sa capacité de principale tribune d'échange sur la consolidation de la paix aux Nations Unies, vue sa composition unique regroupant tous les groupes d'intérêts majeurs de l'ONU. Nous sommes, par exemple, très favorables à la prise en compte des questions liées à la consolidation de la paix dans le programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, un débat bien ciblé sur ces aspects pourrait être mené au sein de la Commission de consolidation de la paix.

Mais la Commission ne doit pas se contenter des processus de l'ONU. Le potentiel du processus de Busan autour du Groupe G7+ et du New Deal pour la consolidation de la paix devrait également être exploré et discuté au sein de la Commission de consolidation de la paix. Après tout, les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont tous souscrit au New Deal.

Je voudrais, avant de finir, de dire encore quelques mots sur le Fonds pour la consolidation de la paix, son rapport (A/67/711) étant également à l'examen dans le cadre du présent débat. Nous saluons la précieuse contribution du Fonds à la promotion de la consolidation de la paix, et nous nous réjouissons spécialement de l'annonce de la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Judy Cheng-Hopkins, d'attribuer une troisième tranche financière au Burundi. Nous encourageons, par ailleurs, fortement les efforts visant à mieux coordonner le Fonds avec les instruments similaires de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Enfin, nous aimerions exprimer nos sincères remerciements à l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, du Bangladesh, sous lequel le présent rapport a été rédigé; ainsi qu'au personnel du Bureau d'appui à la consolidation de la paix; et à la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Cheng-Hopkins, et son équipe, pour leurs précieux efforts.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, du Bangladesh, pour sa présentation instructive du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (A/67/715), ainsi qu'à l'actuel Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Vilović, de la Croatie, pour sa déclaration détaillée. Ma

délégation appuie pleinement les priorités présentées par le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Ranko Vilić.

L'Ukraine souscrit à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais soulever certains points à titre national.

À notre avis, le rapport de la Commission de consolidation de la paix dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui contient un précieux élément analytique, montre à suffisance l'importante valeur ajoutée que peut apporter la Commission ainsi que ses avantages relatifs. En particulier, ma délégation se félicite de l'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix au bon déroulement des élections en Sierra Leone, au lancement d'une stratégie de réconciliation nationale au Libéria et à la mobilisation de ressources en faveur d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi.

Dans le même temps, nous sommes d'accord avec la conclusion selon laquelle la Commission n'a pas encore exploité pleinement toutes les capacités que lui confèrent sa composition unique et sa nature en tant qu'instance politique constituée des acteurs les plus influents sur le plan mondial.

À l'avenir, notre priorité doit continuer d'être la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'examen de 2010 pour renforcer la pertinence, l'efficacité et l'impact de la Commission de consolidation de la paix sur le terrain. Nous considérons que, pour cela, il faut préciser le profil analytique de la Commission, multiplier les échanges avec le Conseil de sécurité et faire en sorte qu'ils travaillent en coopération plus étroite. La Commission de consolidation de la paix doit également prêter l'attention voulue sur les situations de deux des pays inscrits à son ordre du jour dans lesquels l'ordre constitutionnel a été troublé, compromettant ainsi la réalisation de progrès en matière de consolidation de la paix, et les examiner en détail. Les formations pays pertinentes et le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience peuvent jouer un rôle moteur à cet égard.

Comme d'autres, nous sommes fermement convaincus que seule une Commission de consolidation de la paix plus pertinente, bénéficiant d'un plus grand appui, plus ambitieuse et mieux comprise pourra apporter des changements sur le terrain. À cet égard, ma délégation espère que le nouveau programme de

travail pour l'avenir présenté à la fin du rapport de la Commission sera rapidement mis en œuvre.

La consolidation de la paix est un des piliers de la contribution pluridimensionnelle de l'Ukraine aux activités de l'ONU liées à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, notre mandat au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, en 2011 et 2012, était pour nous à la fois un privilège et une responsabilité. La première expérience de l'Ukraine à la Commission a été marquée par différents points forts, notamment la vice-présidence du Comité d'organisation qu'elle a assumée en 2011 et sa participation active au Groupe des Présidents; sa participation aux premières visites jamais effectuées en Guinée et au Libéria par des délégations de la Commission de consolidation de la paix composées de divers acteurs; et sa contribution aux activités du groupe directeur de la formation Libéria.

Nous nous félicitons également d'avoir pu apporter une contribution considérable dans un certain nombre de domaines importants en vue d'accroître la valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix. Une attention particulière a été prêtée au renforcement de l'avantage de l'approche thématique de la Commission en ce qui concerne des questions transversales telles que la participation des femmes à la consolidation de la paix, la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les enfants et les jeunes dans le contexte de la consolidation de la paix et les liens entre maintien et consolidation de la paix, ainsi qu'à la consolidation institutionnelle de la Commission et à des échanges plus énergiques avec les organes compétents de l'ONU. Je voudrais signaler à cet égard la première réunion conjointe de haut niveau entre la Commission de consolidation de la paix et ONU-Femmes.

Je ne rendrais pas justice aux soldats de la paix ukrainiens si je n'indiquais pas que la contribution de mon pays aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies consiste également en sa participation active aux composantes militaire, de police et civile de plus de 20 missions menées sous les auspices de l'ONU. Pour donner concrètement suite à son premier mandat en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix en général et dans le cadre de la formation Libéria de la Commission en particulier, l'Ukraine a l'intention de déployer une nouvelle unité de police constituée à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Nous ferons de notre mieux pour faire avancer la mise en œuvre du programme de consolidation de la

paix de l'ONU et accroître l'impact de la Commission de consolidation de la paix dans des sociétés fragiles et sortant d'un conflit. C'est dans ce contexte que nous espérons qu'on nous confiera un nouveau mandat au sein de la Commission de consolidation de la paix en 2014 et en 2015, en tant que représentant des membres de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire que nous appuyons pleinement le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

La séance est levée à 13 h 5.